



HAL
open science

Les tiers-lieux, des écosystèmes territoriaux de mise en liens : le rôle des tiers-lieux dans le renouvellement des modes de faire de la production urbaine, l'exemple de Coco Velten

Marie Nicolini

► **To cite this version:**

Marie Nicolini. Les tiers-lieux, des écosystèmes territoriaux de mise en liens : le rôle des tiers-lieux dans le renouvellement des modes de faire de la production urbaine, l'exemple de Coco Velten. Sciences de l'Homme et Société. 2019. dumas-02389807

HAL Id: dumas-02389807

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02389807>

Submitted on 2 Dec 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les tiers-lieux : des écosystèmes territoriaux de mise en liens

Le rôle des tiers-lieux dans le renouvellement des modes de faire de la production urbaine :
l'exemple de Coco Velten

Marie Nicolini

Dir : Hélène Reigner et Raphaël Besson

Université Aix-Marseille - Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional

Master 2 Aménagement et urbanisme

Spécialité urbanisme durable et projet de territoire

Formation Continue

2018/2019



Remerciements

Je remercie H l ne Reigner et Raphael Besson pour leur conseils et accompagnement.

Merci  galement aux personnes interrog es pour la r daction de ce m moire : Marthe Pommi , Anne Chemier, Claire Hofer, Nadine Richez-Battesti, S bastien Delfavero, Nicolas Mattei, Nicolas D trie, C line Point, Maxence Moreteau, Elodie Martin, Martin Locret.

Enfin, merci   Laurent Csepke pour sa patience et son soutien pr cieux.

Résumé et mots clés

Apparu dans les années 80, le terme de tiers-lieu reste difficile à cerner tant ses configurations sont nombreuses. Si les formes diffèrent, la démarche se veut commune : être un lieu ouvert de créativité et de mise en liens animé par une communauté et ancré à son territoire. Rassemblant acteurs publics et privés et s'appuyant sur les outils du numérique, une approche ascendante et une volonté de co-construction, certains tiers-lieux développent des réponses novatrices aux défis des territoires et de leur population. Ils représentent ainsi aujourd'hui de véritables écosystèmes d'innovations urbaines. Ces nouveaux lieux et leurs effets sur les modes de vies et de travail intéressent de plus en plus les acteurs publics, notamment ceux de l'aménagement, pour qui ces dynamiques sont de potentiels leviers de développement. Mais les cadres et méthodes rigides de ces acteurs semblent inadaptés à ce type d'initiatives, bien souvent collectives et itératives. Ainsi le risque est grand que l'institutionnalisation de ces formes hybrides et hétérogènes d'organisation leur fasse perdre leur caractère innovant et in fine de leur efficacité. Pour éviter cet écueil, il est nécessaire d'imaginer de nouvelles politiques urbaines dans une démarche de mutabilité, autour de ces lieux, qui prennent en compte les différentes dynamiques décrites précédemment et permettent de répondre aux enjeux singuliers des territoires et de leurs populations. C'est pourquoi nous nous demanderons si les tiers-lieux sont en capacité de renouveler les méthodes et cadres dans lesquels opèrent traditionnellement les acteurs de la fabrique de la ville ? Afin d'étudier les effets possibles produits par les tiers-lieux, nous nous intéresserons ici au cas de Coco Velten, projet hybride d'occupation temporaire dans le quartier de Belsunce à Marseille. Cette expérimentation comporte trois volets : social, économique et culturel et a pour objectif est de créer des liens entre les personnes hébergées au sein d'une résidence hôtelière à vocation sociale et une dynamique entrepreneuriale et culturelle portée par les autres occupants du lieu. Nous ferons dialoguer tout au long de ce travail approche théorique et études de cas, notamment à travers l'observation de Coco Velten, afin d'analyser la portée transformative des tiers-lieux au sein de la production urbaine.

Mots clés : tiers-lieux, innovation sociale, usages, aménagement, collaboration, hybridité, politiques publiques, communs urbains, mise en liens, écosystème, urbanisme transitoire

Liste des sigles

AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt
ANRU : Agence National de Renouveau Urbain
API : Appel à Projets Innovants
CIAM : Congrès Internationaux d'Architecture Moderne
DIRMED : Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée
EPA : Etablissement Public d'Aménagement
IAU : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme
IML : Inter Médiation Locative
IMVT : Institut Méditerranée de la Ville et des Territoires
ISR : Investissement Socialement Responsable
MOP : Maîtrise d'Ouvrage Publique
OIN : Opération d'Intérêt National
PIA : Programme d'Investissements d'Avenir
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PRU : Projet de Renouveau Urbain
QPV : Quartier Prioritaire de la Ville
RHVS : Résidence Hôtelière à Vocation Sociale
SCIC : Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif
SCOP : Sociétés Coopératives et Participatives
SGAR : Secrétariat Général aux Affaires Régionales
YWC : Yes We Camp
ZAC : Zone d'Aménagement Concertée

Table des matières

Introduction.....	11
Partie 1 : Les nouvelles dynamiques de transformation des lieux.....	14
I. Contexte et caractéristiques de la dynamique des tiers-lieux : un mouvement de rupture en voie d’institutionnalisation	15
I.1. Faire société à travers les tiers-lieux.....	15
I.2. De nouveaux espaces d’apprentissage en réponse aux besoins de l’économie de la connaissance	15
I.3. Un modèle économique hybride.....	16
I.4. Des outils de planification urbaine inadaptés	17
I.5. Coproduire la ville	18
I.6. L’urbanisme transitoire, terrain privilégié pour l’émergence de lieux partagés.....	19
II. Le tiers-lieu, terrain fertile de l’innovation sociale	20
II.1. L’innovation sociale : un processus créatif pour répondre aux besoins sociaux	20
II.2. Favoriser la mise en liens à travers l’hybridité	22
II.3. S’ouvrir sur l’extérieur par l’indétermination	22
II.4. Faire écosystème.....	23
II.5. De l’importance de l’animation dans la dynamique interne du tiers-lieu	24
II.6. Un modèle organisationnel bâti autour de microcultures.....	25
Partie 2 : Coco Velten : le tiers-lieu comme cadre du renouveau de l’action sociale ?.....	27
I. Approche multiscalair du contexte territorial de Coco Velten	28
I.1. De Marseille à Belsunce : réhabiliter le bâti pour revaloriser l’image	28
I.2. Créer un quartier étudiant	29
I.3. L’îlot Velten : au cœur d’un territoire en transformation.....	32
II. Coco Velten : émergence d’un projet pilote sur le territoire marseillais.....	33
II.1. Le Lab Zéro : « remettre au centre de la démarche l’objectif plutôt que les moyens »	33
II.2. S’inspirer d’autres expériences pour se déployer en rapidité	34
II.3. Coco Velten : mixer les usages pour créer du lien	36
II.4. Parties prenantes et gouvernance partagée multi-niveaux.....	38
II.5. De la difficulté à fédérer des partenaires économiques autour d’un projet pilote	38
III. Les acteurs du pilotage : Yes We Camp, les nouveaux médiateurs	39
III.1. Naissance de Yes We Camp : un camping comme mythe fondateur.....	39
III.2. Une méthode d’action qui se veut antidote aux maux de la fragmentation socio-spatiale	40
III.3. L’autofinancement comme modèle économique	40
III.4. Une structuration dynamique et ouverte	41
III.5. Diversifier les activités pour transmettre une vision	41

Partie 3 : Impacts et limites des tiers-lieux dans la fabrique urbaine : l'exemple de Coco Velten	43
I. Impact social sur les parties prenantes : l'émergence de mise en liens	44
I.1. Pour les résidents : un mieux-être qui se dessine mais de fortes incertitudes sur l'accès à un logement durable	44
I.2. Pour les locataires : un effet réseau immédiat	45
I.3. Collaboration dans la gestion et la vie du site : encore un effort.....	46
II. Impacts territoriaux : l'enjeu de la légitimité.....	46
II.1. Changement d'image du quartier : une mise en lumière qui effraie.....	46
II.2. Production d'innovations sociales : des besoins sociaux sélectionnés.....	47
II.3. Appropriation du projet : créer les conditions de la légitimité	48
II.4. Liens avec le quartier : une démarche pro active	50
III. Impacts sur les politiques urbaines : aux prémices d'un changement de méthodes	50
III.1. Transformation des méthodes des aménageurs et des acteurs publics : entre lenteur et persévérance, des initiatives novatrices s'insèrent	50
III.2. Une nouvelle approche de l'action sociale : quand Coco Velten renouvelle l'hébergement d'urgence.....	52
III.3. Capacité à faire modèle : une volonté affichée	54
Partie 4 : Fabriquer autrement le territoire	55
I. Le rôle indispensable des pouvoirs publics dans le développement des tiers-lieux.....	56
I.1. Un changement de posture nécessaire.....	56
I.2. Les propositions de l'Etat : « accompagner les tiers-lieux tout en respectant la liberté de ce mouvement ».....	58
II. Repenser les processus et modes de faire grâce à la mutabilité urbaine.....	60
II.1. Introduire de la souplesse au sein des procédures légales.....	60
II.2. La mutabilité pour concevoir le projet urbain : quand « le chemin prime sur la destination »	61
II.3. Expérimenter à travers l'occupation temporaire.....	63
II.4. Une réglementation qui incite et accompagne les initiatives citoyennes.....	63
II.5. Inventer de nouveaux outils d'évaluation et d'engagement	64
III. Inscrire les tiers-lieux dans le territoire des communs urbains pour garantir leur originalité	67
III.1. Les communs : une notion actuelle issue d'une longue tradition historique	67
III.2. Co-construire des politiques publiques de gestion des communs : l'exemple italien	69
III.3. Renouveler l'approche de l'aménagement territorial à travers les communs	70
Conclusion	72
Bibliographie	74
Annexes	79
Liste des figures.....	84

Introduction

Durant de nombreuses années, l'action publique laisse le mouvement des tiers-lieux hors de ses radars. Face à l'accélération des changements sociétaux et environnementaux auxquels les pouvoirs publics peinent à répondre, tels que les nouveaux modes d'organisation du travail, l'émergence de la "société apprenante" (Taddei, 2018) et la nécessité d'une transition écologique, les tiers-lieux apparaissent comme des espaces emblématiques de la production d'innovations sociales et organisationnelles.

Aujourd'hui, la notion de tiers-lieux bénéficie d'une visibilité inédite à travers la forte couverture médiatique de certains projets (les Grands Voisins, le 104, l'écosystème DARWIN, Coco Velten...), des rapports de mission (mission coworking), des plans gouvernementaux (Nouveaux lieux, Nouveaux liens), des événements (Les Lieux Infinis de la Biennale d'Architecture de Venise), la création de diplôme universitaire ("Mise en œuvre d'espaces communs" par l'association Yes We Camp)... Ils représenteraient 1463 entités sur le territoire français dont 54% se trouvant au sein des métropoles (cf. annexe 1).

Apparu dans les années 1980, le terme de tiers-lieu reste difficile à cerner tant ses configurations sont nombreuses : coworking, livinglab, fablab... Si les formes diffèrent, la démarche se veut commune : être un lieu ouvert de créativité et de mise en liens animé par une communauté et ancré à son territoire. Rassemblant acteurs publics et privés et s'appuyant sur les outils du numérique, une approche ascendante et une volonté de co-construction, certains tiers-lieux développent des réponses novatrices aux défis des territoires et de leur population. Ils représentent ainsi aujourd'hui de véritables écosystèmes territoriaux de mise en liens.

Ces nouveaux lieux et leurs effets sur les modes de vies et de travail intéressent de plus en plus les acteurs publics, notamment ceux de l'aménagement, pour qui ces dynamiques sont de potentiels leviers pour la production urbaine. En vue d'un développement économique, d'un marketing territorial, ou pour répondre à des enjeux de cohésion sociale, l'Etat et les collectivités territoriales se saisissent des tiers-lieux comme de possibles outils de l'action publique. Mais les cadres et méthodes rigides des acteurs de l'aménagement semblent inadaptés à ce type d'initiatives, bien souvent collectives et itératives. Ainsi le risque est grand que l'institutionnalisation de ces formes hybrides et hétérogènes d'organisation leur fasse perdre leur caractère innovant et *in fine* de leur efficacité. De même, les tiers-lieux ne sauraient être la solution miracle à tous les problèmes que rencontre l'action publique.

Pour éviter ces écueils, il est nécessaire de comprendre finement les impacts des tiers-lieux sur les territoires et d'imaginer de nouvelles politiques publiques dans une démarche de mutabilité urbaine (Durand, 2017) qui prennent en compte les différentes dynamiques

décrites précédemment et permettent de répondre aux enjeux singuliers des territoires et de leurs populations.

La démarche des tiers-lieux, notamment à travers le “faire ensemble”, s’inscrit également dans l’ensemble de pratiques hétérogènes qui forment aujourd’hui les communs, notion qui elle aussi connaît un vif regain d’intérêt depuis quelques années. Nous pouvons ainsi distinguer un mouvement de fond qui vient interroger les cadres traditionnels de la gouvernance urbaine et les outils de l’urbanisme (Brossaud, Fiori, Simay, 2019).

Afin d’étudier les effets possibles produits par les tiers-lieux, nous nous intéresserons ici au cas de Coco Velten, projet hybride d’occupation temporaire dans le quartier de Belsunce à Marseille. Cette expérimentation, d’une durée de trois ans, impulsée par la préfecture de la Région PACA comporte trois volets : social, économique et culturel. Trois opérateurs pilotent le projet : l’association Yes We Camp, la coopérative Plateau Urbain et le Groupe SOS Solidarités. L’objectif est de « *créer des liens entre les personnes en insertion et la dynamique entrepreneuriale et culturelle portée par les autres occupants du projet* », peut-on lire sur le site de Yes We Camp.

Nous ferons dialoguer tout au long de ce travail approche théorique et études de cas, notamment à travers l’observation de Coco Velten, afin d’analyser la portée transformative des tiers-lieux au sein de la production urbaine. Il n’est pas ici question de réunir au sein d’une définition stricte des expériences qui n’ont pas de liens entre elles mais bien d’appréhender les tiers-lieux comme des sismographes des mouvements émergents sur les territoires, pouvant jouer un rôle clé dans la fabrique de la ville contemporaine.

Ainsi nous nous poserons la question suivante : est-ce que les tiers-lieux représentent un nouveau modèle d’innovation urbaine en capacité de réinventer de manière itérative les processus et méthodes dans lesquels opèrent traditionnellement les acteurs de la production urbaine ?

Afin de répondre à cette problématique, une dizaine d’entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès de professionnels (cf. annexe 2) en lien direct et indirect avec le phénomène des tiers-lieux. Une large bibliographie a été mobilisée : ouvrages, revues, articles scientifiques, rapports, dossier de presse, sites internet... Un ensemble de tiers-lieux urbains a été étudié possédant les caractéristiques de la définition que nous dessinerons au sein de ce travail, notamment celle dominante à nos yeux de la mise en liens. Un travail d’observation via des sessions en immersion sur le site d’étude a également été effectué.

Au-delà de la dimension médiatique des tiers-lieux, ce travail propose d’en étudier les caractéristiques dans une approche multidimensionnelle. Il s’agira de confronter une mise en perspective historique à la trajectoire d’institutionnalisation actuelle, étudiée à partir de

l'action des pouvoirs publics et des expériences réalisées sur le terrain, afin d'appréhender la portée des tiers-lieux dans la fabrique urbaine.

Nous aborderons dans une première partie les nouvelles dynamiques de transformation des lieux afin de prendre connaissance du contexte et des caractéristiques des tiers-lieux. Nous tenterons notamment de comprendre de quelle manière ces lieux favorisent les innovations sociales. Nous nous arrêterons ensuite sur le cas de Coco Velten en vue d'expliquer l'émergence de ce tiers-lieu marseillais et d'en cerner les acteurs et les contours. Puis, nous tenterons d'en objectiver les impacts sociaux, territoriaux et sur les parties prenantes. Ce projet d'occupation temporaire étant à ses débuts, ce travail fera l'objet de projections, d'effets supposés de manière à présumer de son futur. Enfin, nous proposerons des pistes de réflexion pour renouveler les modes de faire au sein de la production urbaine en s'appuyant notamment sur le rôle des pouvoirs publics, les outils réglementaires et des exemples à l'étranger. Pour conclure, nous ouvrirons le champ des tiers-lieux à celui des communs urbains avec l'intention de démontrer la profondeur et l'importance que peuvent avoir ces mouvements au sein d'un changement de paradigme pour des villes et des territoires durables, collaboratifs et inclusifs.

Partie 1 : Les nouvelles dynamiques de transformation des lieux

I. Contexte et caractéristiques de la dynamique des tiers-lieux : un mouvement de rupture en voie d'institutionnalisation

I.1. Faire société à travers les tiers-lieux

Si la dynamique des tiers-lieux semble aujourd'hui en plein essor, cette notion n'est pourtant pas récente. C'est le sociologue Américain Ray Oldenburg qui a introduit en 1989 la notion de tiers-lieux dans son ouvrage *The Great Good Place* (Oldenburg, 1989). Il désigne par tiers-lieu des endroits qui ne soient ni le domicile (*first place*), ni le travail (*second place*), mais des lieux intermédiaires (*third place*) entre espace public et espace privé. On peut y trouver des cafés, des librairies, ou tout lieu permettant les rencontres informelles grâce à des conditions d'ouverture, de convivialité et d'accessibilité. En favorisant les relations sociales, Oldenburg démontre le rôle déterminant que les tiers-lieux recouvrent dans le fait de faire société.

L'apparition et la croissance rapide des tiers-lieux sont fortement liées aux profonds changements sociétaux engendrés par la technologie numérique.

Malgré leur démultiplication, il n'y a pas de tiers-lieu type. Un tiers-lieu s'inscrit dans les besoins d'un territoire et d'une communauté d'usagers : « *Chaque tiers-lieu a sa spécificité, son fonctionnement, son mode de financement, mais tous favorisent la créativité, l'initiative et le partage* » (La 27e Région, 2010). Ainsi un tiers-lieu peut apparaître sous forme de fab labs, living labs, coworking, hackerspaces... (cf. annexe 3) et traiter de thématiques variées : écologie, culture, social, innovation publique, science...

Selon le chercheur en sciences sociales Hugues Bazin, s'il n'existe pas de tiers-lieux types, de nombreux tiers-lieux visent un espace idéal type à atteindre qui serait réalisé par les usagers, selon le principe de la maîtrise d'usage (Bazin, 2013). A travers cette vision, des caractéristiques récurrentes peuvent être observées au sein de ce vaste mouvement. Le tiers-lieu pourrait ainsi être représenté comme un système complexe qui réunit à la fois l'espace physique, la communauté qui l'habite et le fait vivre, sa relation au territoire (Burret, 2015) « *en vue de renouveler les modalités d'innovation et de création par la mise en œuvre de processus collaboratifs et itératifs, ouverts et donnant lieu à une matérialisation physique ou virtuelle* » (Aubouin, Coblence, 2013). Dépassant le cadre d'une emprise spatiale, les tiers-lieux résulteraient donc essentiellement des relations humaines et des pratiques qui les composent.

I.2. De nouveaux espaces d'apprentissage en réponse aux besoins de l'économie de la connaissance

Aujourd'hui, les tiers-lieux sont souvent convoqués pour leur rôle en tant que « *nouveaux espaces de travail et d'innovation adaptés à l'ère de l'économie de la connaissance et du numérique* » (Besson, 2017) dont le moteur est l'accumulation du capital immatériel et la diffusion du savoir. Ce nouveau paradigme modifie en profondeur l'organisation du travail qui s'appuie à présent davantage sur « *la coopération des cerveaux réunis en réseau au moyen d'ordinateurs [...] et travaillant sous forme de gestion de projet* » (Moulier-Boutang, 2008).

Ainsi les échanges d'idées prédominent sur ceux des marchandises, ce qui est attendu du travailleur réside moins dans ses compétences objectives que dans sa perspicacité, sa créativité ainsi que dans sa capacité à fonctionner en mode collaboratif. Ce dernier, déjà utilisé dans les processus de production de l'innovation, ne repose plus sur un savoir-faire pointu mais doit au contraire « *déspecialiser, décloisonner les disciplines, transversaliser la circulation des connaissances* » (ibid).

Pour Lucile Aigron et Léonor Manue : « *les tiers-lieux, espaces ouverts, propices aux échanges informels entre acteurs multiples sont à même de libérer les imaginaires et stimuler l'innovation ouverte et ascendante formant ainsi des communautés « auto-apprenantes »*. Ces nouveaux modes d'apprentissage sont nourris et amplifiés par un fonctionnement en réseau : *entre tiers-lieux, les partages d'expériences et l'entraide sont largement pratiqués et fortement encouragés* » (Aigron, Manuel, 2018).

S'il peut être un outil de cette économie 2.0, il s'inscrit également dans la mouvance du participatif, de l'économie du partage, du "faire". Autant de démarches, parfois militantes, qui se positionnent couramment comme des alternatives à des pratiques capitalistes (Lallement, 2015).

Le nouveau rapport au travail qui s'épanouit au sein du mouvement des tiers-lieux, ne constitue donc pas une fin en soi et peut davantage s'appréhender comme un moyen d'action permettant dans un futur proche, de trouver des solutions locales à des problématiques globales comme l'emploi, le logement, l'alimentation, l'éducation, la consommation, la production, l'environnement (Burret, 2015).

I.3. Un modèle économique hybride

Œuvrant entre sphère marchande et sphère publique, les modèles économiques des tiers-lieux sont hybrides. Leurs sources de financements sont multiples et proviennent des revenus issus des activités propres au lieu (vente d'un produit ou service, droit d'usage sur site, location, abonnement, adhésions, cotisations...), de fonds publics (subventions, appel d'offre...) ou/et privés (financement participatif, mécénat, appel à projet...).

C'est par exemple le cas du tiers-lieu marseillais Share-Wood, un atelier partagé de 1500 m² dédié au bois, proposant le matériel, les matériaux et les experts afin de réaliser des projets autour du bois pour particuliers ou professionnels. Leur modèle économique d'investissement a fait appel, en plus d'un prêt bancaire et de l'apport de fonds propres, à une campagne de crowdfunding pour l'achat de machines, la région PACA et la fondation de France leur ont apporté également leur soutien tant dis que pour le fonctionnement, des abonnements sont proposés aux clients ainsi que la vente de boissons et la location de salles de réunions.

Si jusqu'alors, face au caractère hybride des tiers-lieux, les pouvoirs publics avaient du mal à flécher leurs subventions pour répondre aux besoins en investissement ou fonctionnement de ces lieux, il semblerait que l'institutionnalisation en cours des tiers-lieux leur permette d'accéder plus facilement à des fonds publics.

Une tension apparaît régulièrement autour du modèle économique des tiers-lieux : la nécessité d'un équilibre entre des activités rémunératrices perçues comme acmé d'une logique financière et celles qui ne le sont pas ou moins reflet du caractère alternatif et militant de ces lieux.

C'est par exemple le cas de DARWIN, tiers-lieu implanté à Bordeaux sur une friche de presque 4 hectares qui a l'ambition d'inspirer l'avenir d'une société résiliente à travers trois conditions : coopération économique, transition écologique et alternatives citoyennes. Les sources de son financement font en effet apparaître un certain nombre de désaccords comme l'explique son fondateur Philippe Barré :

« Les activités marchandes participent au financement des activités non marchandes. Nous essayons des critiques du fait de cette dualité. Certaines d'entre elles sont totalement illégitimes car les gens se fient à des aprioris. Par exemple, en voyant un restaurant qui ne désemplit pas, ou encore les apéros du mercredi soir qui font venir entre 2 000 et 2 500 personnes, ils se disent : « Vu qu'ils fabriquent leur propre bière, ils doivent vraiment s'en mettre plein les poches ! » Or, en fabriquant notre propre bière bio et en la vendant au restaurant ou au bar, nous faisons moins de marge que si nous achetions de la bière industrielle ! Ces choix moraux font que nos marges sont beaucoup plus réduites que la majorité des commerces conventionnels. Le fait d'être en 100 % bio et 65 % local, ou de privilégier le 100 % fait maison plutôt que le surgelé, c'est pareil. Ce que nous privilégions, c'est l'emploi local. Nous sommes dans un investissement de très long terme et nous ne sommes pas dans la spéculation. On ne veut pas non plus être sous perfusion d'argent public. Nous nous situons à mi-chemin entre les deux, et c'est souvent ce qui génère de la suspicion » (Pignot, 2018).

I.4. Des outils de planification urbaine inadaptés

La dynamique des tiers lieux peut être observée dans un mouvement plus vaste de déspecialisation et d'hybridation des lieux (Fing, 2016) induisant un changement potentiel du

paysage urbain mais aussi des dynamiques territoriales. A l'inverse des grands clusters technologiques et d'innovation planifiés dans les années 2000 sous l'impulsion de la puissance publique, les tiers lieux prennent racine aussi bien dans les dents creuses des villes que dans le péri-urbain ou le monde rural.

L'expression « *vieux buildings, nouvelles idées* » (*Old Buildings, new ideas*) de Jane Jacobs (Jacobs, 1961) pourrait corroborer cette observation, comme le propose Raphaël Suire : « *les idées nouvelles et les grandes innovations se font plutôt dans l'immobilier de mauvaise qualité, parce que c'est moins cher, parce que les mètres carrés sont plus abondants [...]. Autrement dit, plus la dimension créative et incertaine de l'innovation est forte et plus les acteurs et les parties prenantes se retrouvent dans des quartiers des villes et non pas à leur périphérie* » (Suire, 2016).

Mais le caractère diffus et ascendant du développement des tiers-lieux est souvent contraint par les processus de la fabrique urbaine (phasage, réglementation, hiérarchie des normes d'urbanisme, procédures de marché public, etc.) comme les méthodes et pratiques dominantes de l'aménagement du territoire (planification, tendance des "bâtiments totems" dans les projets urbains, etc.). En réponse à ces freins, de nombreux tiers-lieux se positionnent sur les questions urbaines ou le renouveau de l'action publique comme le tiers-lieu Superpublic à Paris, inauguré en 2014 et consacré à l'innovation dans le secteur public (Fing, 2016).

1.5. Coproduire la ville

Il y a 51 ans, au printemps 1968, le philosophe et sociologue Henri Lefebvre publiait *Le Droit à la ville*, soutenant une approche inclusive et radicale de la fabrique de la ville. Il y critiquait le modèle d'une production urbaine basée sur une logique de rentabilité économique et financière courttermiste au détriment d'un projet social ou politique. En opposition avec cette tendance de fond, Lefebvre défend ce qu'il nomme le "droit à la ville" fondé sur le droit fondamental d'habiter une ville, de pouvoir s'y réaliser individuellement et collectivement et parvenir à toutes les infrastructures indispensables à ce but (Demazière, Erdi, Galhardo, Gaudin, 2018).

« *Le droit à la ville ne peut se concevoir comme un simple droit de visite ou de retour vers les villes traditionnelles. Il ne peut se formuler que comme droit à la vie urbaine, transformée, renouvelée. Que le tissu urbain enserme la campagne et ce qui survit de vie paysanne, peu importe, pourvu que « l'urbain », lieu de rencontre, priorité de la valeur d'usage, inscription dans l'espace d'un temps promu au rang de bien suprême parmi les biens, trouve sa base morphologique, sa réalisation pratico-sensible. Ce qui suppose une théorie intégrale de la ville et de la société urbaine, utilisant les ressources de la science et de l'art. Seule la classe ouvrière peut devenir l'agent, porteur ou support social de cette réalisation* » (Lefebvre, 1968).

Nombreux sont les tiers-lieux qui aujourd'hui s'inscrivent dans la pensée de Lefebvre en revendiquant, au-delà d'un accès pour tous à la ville et ses aménités, une capacité de co-construction des infrastructures urbaines (Besson, 2017). Le chercheur Raphaël Besson a analysé ce phénomène dans son étude sur les laboratoires citoyens madrilènes face à la crise économique espagnole. Ces lieux d'innovation citoyenne sont apparus il y a quelques années dans les dents creuses de la capitale espagnole. Ils sont portés par des collectifs citoyens et représentent de véritables terrain de réflexion et d'expérimentation sur les questions de l'économie collaborative, du numérique, de l'écologie ou de l'urbanisme. Raphaël Besson montre ainsi qu'à l'intérieur de ces espaces : *« les citoyens ne se limitent pas à défendre un égal accès aux ressources, aux espaces de la ville, ou à une plus grande participation ; ils souhaitent devenir des agents actifs de la transformation de leurs quartiers, et participer à produire, au-delà de la vie sociale, éducative ou culturelle, l'espace public, le mobilier et autres infrastructures urbaines. Cet ensemble de caractéristiques fait des Laboratorios ciudadanos des objets extrêmement prometteurs pour la fabrique des villes de demain »* (Besson, 2016).

Néanmoins il note également le dispersément et l'isolement de ces initiatives qui les affaiblissent et encourage à la création d'un réseau de ces laboratoires citoyens dans le cadre d'une politique urbaine ambitieuse (ibid).

1.6. L'urbanisme transitoire, terrain privilégié pour l'émergence de lieux partagés

Cette revendication de coproduction de la ville se retrouve également à travers les expériences menées dans le cadre de l'urbanisme transitoire. Longtemps considéré comme une pratique à la marge, il a aujourd'hui pris place au sein des aspirations des politiques urbaines. Cela fait suite à de nombreuses expériences menées avec succès (Grands Voisins, Halle Papin, Hôtel Pasteur, 6b...) qui viennent illustrées les tendances actuelles traversant la production urbaine : la nécessité d'une transition écologique, d'une construction en commun et en confiance, favorisant la mixité d'usages, la programmation itérative, des lieux plus ouverts, avec une production locale.

Pour Cécile Diguët, urbaniste à l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (IAU) d'Ile-de-France, l'urbanisme transitoire réunit *« toutes les initiatives qui visent, sur des terrains ou bâtiments inoccupés, à réactiver la vie locale de façon provisoire, lorsque l'usage du site n'est pas déterminé ou que le projet urbain ou immobilier tarde à se réaliser. Ces initiatives se situent entre le temps court de l'événementiel et de l'éphémère, et le temps long d'un urbanisme qui se veut durable. [...] L'ouverture des possibles sur ces sites suscite innovation, créativité et, souvent, mixité des usages, ferment d'une ville ouverte, co-construite et répondant aux besoins de ses habitants, actifs, étudiants, etc. »* (Diguët, 2018).

Mais la croissance des occupations temporaires entraîne également une certaine méfiance de la part d'une partie des acteurs de la fabrique urbaine face à la marchandisation de ces espaces vacants, la crainte de la standardisation et de l'étendard de la "start-up nation" et la précarité que ces pratiques pourraient induire. En d'autres termes : la récupération par le marché de l'immobilier de ces pratiques prenant le pas sur l'expérimentation et l'innovation sociale. Pour Anastasia Kozlow, vice-présidente du Jardin d'Alice : « *Les espaces vacants, en attente de projet, représentent les dernières opportunités, dans une ville dense et aux prix inaccessibles, de pouvoir répondre aux besoins de lieux d'expérimentations sociales et artistiques non-marchandes. Or, les friches sont à la mode : une multitude de projets commerciaux, avec trois palettes, un bambou et une soupe au potimarron à 6 euros, se multiplient. La seule volonté politique constatée aujourd'hui est de laisser le marché développer ces activités lucratives, sous couvert d'économie sociale et solidaire* » (SCOPFAIR, 2018).

D'où l'importance de combattre l'engouement financier en allant sur le terrain du droit et d'imposer l'innovation sociale comme préalable au projet.

II. Le tiers-lieu, terrain fertile de l'innovation sociale

II.1. L'innovation sociale : un processus créatif pour répondre aux besoins sociaux

En France le terme d'innovation sociale apparaît dans un contexte singulier. Les années 80 ont été marquées par l'apparition du nouveau management public anglo-saxon avec l'arrivée du secteur privé au sein de l'action publique, la mise en concurrence et le désengagement de l'Etat. Une décennie plus tard, la baisse de crédits publics, les problématiques sociales qui perdurent et les innovations technologiques trop coûteuses et décalées par rapport aux besoins sociaux ont fini de bâtir un terrain propice à l'émergence de la notion d'innovation sociale.

Pour les chercheurs Thomas Guérin et Nadine Richez-Battesti, le regain d'intérêt pour les innovations sociales observé depuis plusieurs années peut être analysé à travers trois constatations. En premier lieu, le contexte de changement climatique et de difficultés socio-économiques représente une situation inédite, obligeant les acteurs publics et privés à trouver de nouvelles réponses face à ces enjeux. Par ailleurs, l'innovation sociale est aujourd'hui présentée comme complémentaire et indissociable de l'innovation technologique. Enfin, l'innovation sociale est à présent sur l'agenda des pouvoirs publics avec des politiques déployées au niveau européen, national et local (Guérin, Richez-Battesti, 2015).

L'innovation sociale, en France, a été définie officiellement dans l'article 15 de la Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire : « *Est considéré comme*

relevant de l'innovation sociale le projet d'une ou de plusieurs entreprises consistant à offrir des produits ou des services présentant l'une des caractéristiques suivantes :

1° Soit répondre à des besoins sociaux non ou mal satisfaits, que ce soit dans les conditions actuelles du marché ou dans le cadre des politiques publiques ;

2° Soit répondre à des besoins sociaux par une forme innovante d'entreprise, par un processus innovant de production de biens ou de services ou encore par un mode innovant d'organisation du travail. »

Ainsi plusieurs éléments essentiels procèdent de cette définition comme le besoin social auquel répond le projet ; le processus d'élaboration, de production et de diffusion ; l'organisation du travail ; la place des parties prenantes ; les modalités de financement du projet... (Guérin, Richez-Battesti, 2015).

Les tiers-lieux représentent des environnements propices au développement de projets socialement innovants grâce à leur capacité à mobiliser des acteurs aux différents savoir-faire : « *c'est moins la capacité à « industrialiser » une stratégie que celle d'inventer des réponses « sur mesure » qui est en jeu dans l'innovation sociale, en s'appuyant sur une diversité de compétences »* (Guérin, Richez-Battesti, 2015). Aussi, deux types d'innovations sociales peuvent ressortir des tiers lieux : celles endogènes relatives à la conception même du tiers-lieu et celles exogènes portées par ses membres (projets, activités) (Cléach, Deruelle, Metzger, 2015).

Le projet des "Grands Voisins" est une démonstration forte de la capacité de production d'innovations sociales dont peuvent faire preuve les tiers-lieux.

Née en 2015, les Grands Voisins est le nom de l'occupation temporaire de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul dans le 14^e arrondissement de Paris, en attente de reconversion en un futur écoquartier. Porté par trois associations, Aurore, Yes We Camp et Plateau urbain, ce projet a pour vocation de renouveler l'approche de l'hébergement d'urgence en le faisant cohabiter avec des activités économiques et culturelles. Les structures professionnelles, principalement de l'économie sociale et solidaire, présentes sur le site doivent proposer un projet en accord avec les principes du lieu, favorisant les échanges et l'insertion de personnes en difficultés présentes sur le site. La réussite du projet tient particulièrement du travail social et des partenariats qui ont été mis en place pour les résidents du centre d'hébergement. Parmi les innovations sociales, qu'elles soient nouvelles ou reprises, emblématiques des Grands voisins, on pourra citer :

- le Dispositif Premières Heures : Inventé par Emmaüs Défi, il permet d'insérer professionnellement et de manière progressive les personnes de grande exclusion sociale.
- une monnaie locale "la monnaie temps" : des billets de 15 min, 30 min, 1 heure, qu'on gagne en offrant du temps et qu'on échange par la suite contre un objet, un repas ou un service ;

- le principe du café suspendu : un client peut commander deux cafés et il n'en boit qu'un seul : le second est en attente, inscrit sur une ardoise comme café suspendu pour un client qui n'aura pas les moyens de se le payer.
- une cantine solidaire "la lingerie" : du lundi au jeudi midi, les repas sont préparés et servis par des personnes en réinsertion sociale, formées au métier de la restauration et de l'accueil.

II.2. Favoriser la mise en liens à travers l'hybridité

Les tiers-lieux sont des lieux polymorphes, réversibles et hybrides qui entremêlent dimension spatiale et temporelle. Par endroit et moment centre social, pépinière d'entreprises ou café, ils se construisent chemin faisant selon les besoins et au rythme de leur communauté. Ce sont de véritables laboratoires locaux ancrés dans des espaces physiques qui les interrogent et les renouvellent. Le tiers-lieu n'est donc pas tant un bâtiment qu'un lieu d'expérimentations d'usages : espace de travail, lieu de vie, lieu ouvert au public... Ainsi, un commerce de village est bien plus proche d'un tiers lieu qu'un espace de coworking où bien que les espaces de bureaux soient partagés, le nombre de liens faibles et d'interactions productives entre les personnes restent peu élevé (Ricaud, 2017).

Le caractère évolutif des lieux hybrides rend également possible l'implication des parties prenantes (usagers, visiteurs, habitants) à la réalisation du projet, lui conférant une portée sociale et éducative. La dimension sociale est aussi et surtout caractérisée par l'ouverture du lieu de par ses liens avec son territoire et son accessibilité (physique et financière) (Aubouin, 2018). La chercheuse Christine Balaï explique qu'« *au-delà de la multiplication des lieux favorisant la rencontre et la créativité c'est bien (de) la création d'un nouveau « vivre ensemble » dont il s'agit. Les tiers lieux apparaissent alors comme des dispositifs clé en complémentarité avec les réseaux sociaux de proximité afin de favoriser la solidarité de proximité* » (Balaï, 2012). Cette dimension de proximité est primordiale dans l'implantation des tiers-lieux au sein de leur territoire.

Lieu de rencontre, ouvert et vivant, capable de se construire de manière itérative, le tiers-lieu facilite les échanges spontanés (réseaux, idées, compétences) de personnes souvent issues d'horizons différents, favorisant ainsi la multiplication des liens faibles entre elles.

II.3. S'ouvrir sur l'extérieur par l'indétermination

Cette densification des liens faibles est loin d'être insignifiante, elle est un facteur clé d'innovation et de productivité lié au lieu. De ce point de vue, le tiers-lieu est un catalyseur d'innovations sociales avant d'être un catalyseur d'innovations techniques.

Pour Sophie Ricard, responsable de la permanence architecturale de l'Hôtel Pasteur à Rennes ; un hôtel à projet collectif, soutenu par la ville, situé dans une ancienne faculté dentaire et investi par les citoyens dans le cadre de l'université foraine de l'architecte Patrick Bouchain ; c'est bien dans cette capacité de se définir (tout ou partie) par les usages qui s'y pratiquent librement que réside l'ouverture des tiers-lieux.

« Le principal pilier de l'ouverture pour un Tiers Lieux, c'est le "non-programme". La méthodologie pour permettre au non-programmé d'être révélé a été de réaliser ce que j'appelle une "étude de faisabilité en actes". On met le bâtiment à l'épreuve des usages, on ne juge pas l'objet des projets que l'on accueille. Qui serait-on sinon : les directeurs artistiques de Pasteur ? Je crois au temps long de l'expérimentation et à la réversibilité du bâtiment et des usages. Si un jour il y a une urgence sociale à Rennes, la ville peut réquisitionner Pasteur. Nous avons mis deux fois moins d'argent en investissement dans sa rénovation qu'un équipement culturel classique, qui n'aurait de toute façon pas répondu aux besoins de la population sur le temps long. A Pasteur, il y a un mouvement permanent des gens et des projets : on vient entre une heure à trois mois, pas plus. C'est à cette condition que l'on peut réellement être ouvert au plus grand nombre. Mais on n'est pas la maison des associations : Pasteur n'est pas ton local, tu n'as pas ta boîte aux lettres. Il y a une culture de l'hospitalité et de l'accueil très forte : on prend en considération tout le monde. Si tu poses des règles comme : "Ne viens pas en voiture, et ici on ne mange que bio", tu deviens totalitaire, tu te coupes de beaucoup de gens et surtout tu ne fais pas passer le bon message. Tu ne peux pas décréter un bien commun, il se construit à partir des individus qui se sentent la liberté d'être là et surtout de faire, d'œuvrer seul et avec d'autres. Le Tiers Lieux n'est pas un lieu d'assimilation. Il n'y aurait rien de pire, sous couvert de bonnes intentions » (Roumeau, 2018).

Ce point de vue est partagé par Philippe Barré qui revient également sur la nécessité d'une démarche itérative pour faire éclore l'innovation :

« Notre secret de fabrique est de ne pas tout programmer. On sait où l'on va, mais on a l'imagination du doute. C'est parfois assez déstabilisant, car la plupart des gens n'aiment pas l'imprévu et le changement perpétuel. Pourtant, accepter que ce que l'on avait prévu hier puisse être modifié aujourd'hui, et encore demain, laisse le champ libre aux herbes folles parmi lesquelles poussera une fleur extraordinaire, une pépite que l'on cultivera. C'est notre côté un peu brouillon, un peu « herbes folles ». Si l'on essaie de tout mettre au cordeau, de tout régenter ou réglementer, l'innovation ne se produit pas. La coopération se stérilise » (Pignot, 2018).

II.4. Faire écosystème

« Quand l'activité du fabricant (ou du réparateur) s'inscrit de façon immédiate dans une communauté d'utilisateurs, elle peut être enrichie par ce type de perception. Dans ces conditions, le caractère spécial du travail n'est pas séparé de ses normes intrinsèques ou de

son aspect technique ; le travail s'améliore par le biais des relations avec autrui » (Jullien, 2015).

Un lieu peut donc devenir lui-même support d'écosystème de lieux et d'acteurs, en s'appuyant sur la proximité physique et la complémentarité de ces derniers afin de révéler des projets communs, encourager l'innovation sociale ou l'intégration de populations vulnérables. Nous reprendrons ici le cas des Grands Voisins car le cœur de ce projet est bien la cohabitation d'activités multiples pour renouveler l'approche de l'action sociale. Ainsi, en plus du centre d'hébergement au cœur du projet, des activités ou structures telles que des agences d'architectures, une recyclerie, une cantine solidaire, des ateliers d'artistes et d'artisans, une serre d'aquaponie, un dispositif éducation, un trocshop... ont trouvé leur place dans cette véritable ville dans la ville. Des partenariats inter-association se sont également formés comme "Fleur d'ici" fleuriste des Grands Voisins faisait livrer ses bouquets par "B-Moville" le service de vélo triporteurs qui y commençait son activité.

Ce fonctionnement en écosystème est également décisif pour un autre type de lieux : les fablabs. Pour le chercheur Raphaël Suire l'aptitude des fablabs à produire de l'innovation résulte de la qualité des échanges qui se lient entre le fablab et l'écosystème dans lequel il s'inscrit : *« ceux-ci tirent une partie de leur performance économique d'un positionnement en tant que plateforme d'intermédiation dans un écosystème intégré et dans la capacité de répondre à des besoins locaux, mais dans le même temps leur créativité et leur capacité à explorer des terrains d'application nouveaux reposent sur une interaction avec des acteurs foisonnants et plus périphérique aux écosystèmes » (Suire, 2016).*

La notion de tiers-lieu est aussi fortement liée à la notion de réseau. En tant que lieu intermédiaire, le tiers-lieu est connecté tout à la fois aux sphères personnelles et professionnelles à travers Internet notamment. Il entretient des relations avec d'autres lieux, parfois librement, à l'initiative des usagers du tiers-lieux mais aussi de manière réfléchie et délibérée. Les parties prenantes du tiers-lieu partagent alors un intérêt commun au déploiement de réseaux de tiers-lieux, que cela soit pour diffuser des méthodes adaptées à leur utilisation, pour améliorer le montage de projets et l'exploitation des lieux, ou pour bénéficier d'effets d'apprentissage à l'échelle des réseaux.

II.5. De l'importance de l'animation dans la dynamique interne du tiers-lieu

Nicolas Aubouin pointe l'importance des fondateurs.rices des tiers-lieux dans le quotidien de ces derniers : *« En lien avec cette souplesse et cette porosité sociale que cristallise l'espace physique, les démarches dans ces différents tiers-lieux partent de la construction d'un collectif pluridisciplinaire et ouvert. Aussi le rôle du collectif est-il central dans les principes de fonctionnement des tiers-lieux : chaque lieu part d'un collectif qui le fonde et qui est intimement lié au lieu et territoire qu'il investit » (Aubouin, 2018).*

C'est pourquoi partager des bureaux ou une imprimante 3D ne suffit pas à "faire tiers-lieu". La singularité et la richesse des tiers-lieux se concentre dans l'aptitude de chaque communauté à animer son lieu, à s'intégrer dans un écosystème plus large tout en étant ancré à son territoire. L'animation du lieu est donc fondamentale. Elle s'appuie sur des formats variés tels que les conférences, ateliers de travail, petit-déjeuner débat... qui veulent faciliter l'échange des acteurs et de leurs réseaux.

On assiste également aujourd'hui avec le développement des tiers-lieux et leur institutionnalisation à une professionnalisation de cette communauté "animante". Le métier d'animateur de tiers-lieux apparaît tout comme les diplômes universitaires.

II.6. Un modèle organisationnel bâti autour de microcultures

Dans leur article "Les tiers-lieux, des micro-cultures innovantes ?" Olivier Cléach, Valérie Deruelle et Jean-Luc Metzger étudient trois tiers-lieux : un fab lab parisien, et deux coworking l'un également parisien et l'autre breton. A travers leur analyse de l'organisation et les incidences de celle-ci sur la capacité d'innovation de ces organisations, ils tempèrent l'idée d'un cadre organisationnel original.

Pour les trois auteurs de cet article, le fonctionnement de nombreux tiers-lieux se caractérise par un mode de régulation autonome et la co-construction entre animateurs et usagers de "microcultures" (Liu, 1999). La microculture est la construction par un groupe de travail, d'une organisation informelle, régulatrice de l'action collective, grâce à laquelle les membres du groupe génèrent leur propre culture – microculture – différente de celle que produit l'organisation formelle. Ainsi à travers un partage de valeurs, expériences et projets communs, des individus aux capitaux différents, mais situés dans un même espace, peuvent travailler conjointement. Dans les trois lieux étudiés, ils observent que l'organisation informelle prédomine sur l'organisation formelle (issue des règles juridiques incombant à toute association loi 1901). Ce constat fait également écho au fait que les fondateurs.rices de ces lieux et les usagers formulent une certaine hostilité vis-à-vis des relations hiérarchiques et des contraintes organisationnelles, préférant le partage de connaissance, souvent à l'origine des projets.

Afin de pérenniser la microculture et ainsi de faire vivre la "communauté" en terme de sociabilité, les fondateurs des tiers-lieux observés s'appuient sur les micro-espaces de sociabilité que sont les coins-cuisine, les machines à café, les coins détente... tous ces espaces qui permettent de se rencontrer, d'échanger à l'intérieur du tiers-lieux mais à l'extérieur de son travail et pouvant ouvrir des collaborations.

Dans les tiers-lieux étudiés, les auteurs observent l'existence de pratiques collaboratives qui sont soit le fait d'individus se connaissant déjà, soit le résultat du travail des animateurs du lieu. Néanmoins, ils relèvent que « *les pratiques durablement collaboratives sont rares, limitées aux gérants et animateurs, la plupart des utilisateurs de ces structures ne dépassant pas le stade de collaborations ponctuelles, ne serait-ce que parce que le succès de leur projet les conduit à quitter le "tiers lieu" et à s'établir dans leurs propres locaux. [...]Elles sont aussi suffisamment variées au sein des différents espaces et au cours du temps pour que l'on parle de tendance au changement, mais sans que l'on puisse parler d'innovation de rupture* » (Cléach, Deruelle, Metzger, 2015).

Partie 2 : Coco Velten : le tiers-lieu comme cadre du renouveau de l'action sociale ?

I. Approche multiscale du contexte territorial de Coco Velten

I.1. De Marseille à Belsunce : réhabiliter le bâti pour revaloriser l'image

A l'image de ses cousines italiennes de l'arc méditerranéen que sont Naples, Gênes ou Palerme, Marseille connaît de profondes difficultés pour résorber la pauvreté qui touche son centre-ville. La cité phocéenne a rejoint les politiques nationales de revalorisation dans les années 1970, en particulier avec la réhabilitation de son centre ancien. Il est ici question de revaloriser un bâti vieillissant voire insalubre, afin d'attirer ou de maintenir une population aisée. L'enjeu est également de restaurer l'image de la cité phocéenne et d'une urbanité en crise (Mazzella, 1996). Les édiles marseillais mettent ainsi au cœur des préoccupations et des projets pour Marseille l'image de la ville. L'opportunité d'accueillir des sièges sociaux nationaux ou internationaux ou des activités tertiaires de premiers plans, résulte autant de la notoriété internationale de la ville que des mètres carrés de foncier et bâti réellement disponibles. Cette stratégie peut être éclairée par les propos de l'urbaniste et géographe Marcel Roncayolo qui observe une course à l'identité et à l'image des villes : *« c'est elle (l'image) qui a déplacé à la fois des fonctions et des fréquentations, et justifié de lourds investissements de restauration ; souci des apparences, valeurs attractives et occasion d'investissements immobiliers d'un type particulier qui ne sont pas toujours sans rapport financière »* (Roncayolo, 1990).

Retrouver l'éclat d'un centre ancien réside moins dans un embourgeoisement de ce dernier au détriment des classes les moins aisées que d'une rénovation de façade. Pour la chercheuse Sylvie Mazzella : *« le souci de l'image ne traduit pas seulement la crise de l'identité marseillaise ou l'impuissance, en traitant les symptômes, à agir directement sur le mal. Il est l'expression d'une stratégie qui veut articuler des intérêts souvent contradictoires – intérêts nationaux ou locaux, économiques ou sociaux - en les entraînant dans une dynamique positive d'anticipation, d'espérance »* (Mazzella, 1996). De plus, les poches de pauvreté qui existent dans le centre-ville de Marseille ont une histoire ancienne et véhiculent depuis longtemps une image négative de ce dernier. En effet, la ville a depuis le XVII^e siècle un centre populaire devenu également lieu d'accueil des populations immigrées à partir du XIX^e siècle.

Belsunce, véritable trait d'union entre le port et la gare ferroviaire, est un passage obligé des marchandises, des voyageurs et des migrants. Il a la caractéristique d'être dès le milieu des années 1970 le lieu d'un important marché maghrébin. A la même époque, ce quartier a représenté un véritable laboratoire des outils consacrés à l'amélioration du bâti et de la qualité de vie. Les chercheurs Brigitte Bertoncello et Jérôme Dubois expliquent ainsi : *« de la tabula rasa - en prévision de la construction du centre directionnel (1970) – aux plus récents projets de réhabilitation, les politiques de réhabilitation ont ainsi tenté de transformer, sans réel succès, le centre-ville. [...] la Ville est intervenue sur le tissu privé dégradé dans les quartiers*

de Belsunce et du Panier. Se sont succédées dans cet hyper centre plusieurs opérations de RHI ou OPAH au bilan mitigé » (Bertoncello, Dubois, 2010).

Dans une récente interview, le sociologue Michel Peraldi interrogé sur l'identité et l'imaginaire véhiculé par le quartier de Belsunce/Porte d'Aix expliquait :

« L'image que j'ai de la Porte d'Aix, c'est un lieu qui est un peu sorti du commerce lié à Belsunce et qui est devenu à une époque une sorte de backstage du Port, de repli, de recomposition de tous les commerces – au sens large du terme – liés au Port. Peut-être que j'ai une vision trop pessimiste et trop radicale, mais je pense que les coups de bélier que tout ce quartier a subi depuis les années 70, font que c'est un quartier qui n'existe plus. Une ville ne meurt jamais, donc il a certainement d'autres activités, mais ce qui faisait son identité est mort. Le commerce sur Belsunce a été dispersé aux quatre coins de Marseille façon puzzle, et toute l'activité commerciale liée au Port s'est complètement rabougrie. Les dizaines de bars de dockers, de marins, qui étaient dans ce quartier étaient des lieux de sociabilité et de commerce. Le marché du Soleil est toujours là mais il est tout petit » (Fatchaplus, 2018).

I.2. Créer un quartier étudiant

Depuis 1995, l'Établissement Public d'Aménagement (EPA) Euroméditerranée mène sur la ville de Marseille une Opération d'Intérêt National (OIN) unique en France. Le maire d'alors de Marseille Robert Vigouroux fait appel à l'État pour accompagner la ville dans la création de cet EPA afin de conduire une opération de rénovation urbaine sur les trois premiers arrondissements de la ville. Depuis, plusieurs projets situés sur des zones emblématiques autour de la gare ferroviaire et en front de mer ont été menés et d'autres sont encore en cours.

Parmi eux, la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) Saint-Charles englobe deux entrées de Marseille qui bénéficient ainsi d'un programme de rénovation : la Gare Saint-Charles, qui accueille les passagers des transports ferroviaires, et la Porte d'Aix, qui jusqu'à peu recevait les usagers de l'autoroute A7. L'ensemble de ce secteur couvre 16 hectares.



Périmètre d'Euroméditerranée - Crédits : POPSU

Le chantier vise un double objectif : retisser la trame urbaine entre des quartiers isolés les uns des autres par une topographie difficile, et rendre à ce périmètre sa vocation historique de principale porte d'entrée de la ville.

Après avoir fait reculer l'arrivée de l'autoroute A7 de quelques centaines de mètres vers le nord (2010-2013) pour repenser l'organisation du quartier et restituer de la place aux piétons, Euroméditerranée a déroulé les opérations sur ce secteur : bibliothèque étudiante face à la gare Saint-Charles, logements et résidences étudiantes le long de la rue Bernard Dubois, école de commerce, hôtel japonais en bordure de l'autoroute. La zone accueillera également prochainement l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires (IMVT), regroupement de

l'École Nationale Supérieure d'Architecture, de l'école de paysage et de l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional.

L'implantation de nombreux équipements à destination d'un public étudiant a l'ambition de transformer ce secteur, situé tout près de la gare Saint-Charles, en un véritable campus étudiant. Point d'orgue de cette volonté, le projet de l'"îlot du parc" qui englobera plusieurs équipements et espaces publics :

- Un lieu d'hébergement urbain nouvelle génération ouvert sur le quartier proposant des services partagés tels que des espaces extérieurs, un café ou restaurant, une cuisine mutualisée, une laverie, des salles modulables, une bibliothèque, des garages à vélos...
- Un tiers-lieu proposant des espaces d'activités partagés ouverts à tous, avec un focus particulier vers les étudiants, les jeunes actifs et les créatifs : ateliers, salle de sport, café, pépinière, résidences d'artistes, lieu d'exposition...
- Une crèche de 42 berceaux
- Un parc de près d'un hectare



L'îlot du parc - Crédits : YTAA

Futur point de convergence de la vie étudiante marseillaise, ce nouveau pôle a également comme objectif de créer une véritable synergie avec les établissements supérieurs déjà existants de Saint-Charles, Colbert, Canebière, Aix-Marseille Université et ceux d'enseignement privés (École de Commerce et Management - EMD, École Axe Sud d'arts graphiques et de design, Maison méditerranéenne des métiers de la mode...)

Nicolas Mattei, directeur de projet ZAC Saint-Charles, explique en entretien le processus qui a amené l'établissement public à proposer le projet d'un quartier étudiant.

« L'IMVT (environ 1000 étudiants) est venu, ce qui a été déclencheur pour nous : nous avons réaffecté tous les îlots qui restaient à destination d'un public étudiant pour créer un campus

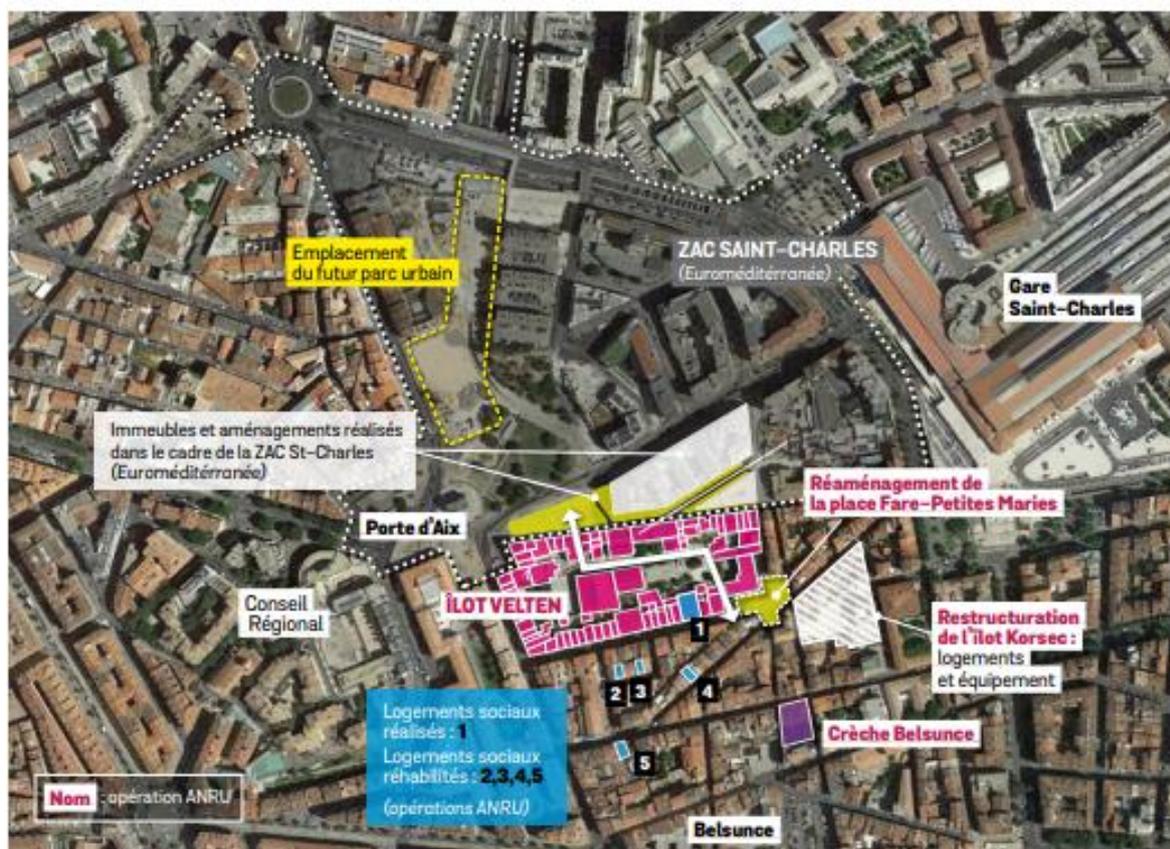
urbain et donner de la cohérence à ce quartier qui initialement devait être un quartier de logement et d'habitation avec des équipements publics. En l'absence d'équipements publics et en présence déjà d'importants équipements universitaires (facultés, bibliothèques...), cela donne une identité. Nous avons donc fait travailler des étudiants sur le projet (ENSA et IUAR), tous ont proposé des tiers-lieux. L'idée a ensuite été reprise par ceux qui ont proposé les projets finaux. L'îlot est complexe, nous avons récupéré une crèche de 42 berceaux, pour rentabiliser nous restons au prix de cession de charges foncière d'équipement public fixes ce qui fait que les gens qui participent au concours ne se disent pas si je donne plus d'argent j'ai plus de chance de gagner le concours. Mais il faut également une locomotive mais peu de choses sont possibles ici. Pour le logement par exemple, de nombreux parkings sont nécessaires or ici ce n'est pas possible. Donc un équipement sans parking et qui peut être rentable au mètre carré c'est soit un EPADH, soit une résidence étudiante, soit de l'hôtellerie. La zone est très bien située, c'est attractif pour les hôteliers. Nous avons donc choisi un type d'hôtellerie en adéquation avec notre volonté de faire un campus universitaire, une résidence étudiante nouvelle génération avec une conciergerie, une ressourcerie, etc. Le tiers-lieu quant à lui s'appuiera sur une extension du Marsmedialab et l'implantation de l'IRTS (environ 1000 étudiants) qui se fera juste à côté. »

1.3. L'îlot Velten : au cœur d'un territoire en transformation

Jouxant le quartier de Belsunce, la Porte d'Aix et la gare Saint-Charles, l'îlot Velten regroupe plusieurs équipements publics qui avaient besoin d'une requalification importante. Après trois ans de travaux engagés par la ville de Marseille, maître d'ouvrage avec l'appui de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) et des acteurs locaux, ces espaces sont aujourd'hui présentés comme plus fonctionnels, accessibles et attractifs. L'investissement public de cette réhabilitation s'élève à plus de 7,5 millions d'euros. Il a permis l'aménagement et la restructuration du centre social Bernard-Dubois, la réhabilitation et l'agrandissement du Centre d'Animation de Quartier Velten, avec un nouveau plateau sportif en intérieur et un terrain de sport en extérieur et de nouveaux locaux pour l'association de quartier Contact Club. La Cité de la Musique bénéficie d'un nouvel accès, avec, en sous-sol, des salles de cours et une salle de concert « Les Caves » rénovées. L'îlot est désormais entièrement piéton et accueille des jeux pour enfants.

Cette opération s'inscrit dans le périmètre plus large du Projet de Renouvellement Urbain (PRU) du Centre Nord, porté par la Ville de Marseille et la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'ANRU et les différentes collectivités locales. Il concerne quatre secteurs des 1^{er}, 2^e et 3^e arrondissements, avec plusieurs objectifs. Le premier est de participer à la résorption de l'habitat indigne. Les partenaires du PRU Centre Nord rénovent ou implantent également des équipements sociaux, sportifs et culturels. Enfin, le réaménagement de rues, passages, places est aussi un axe central de ce vaste programme de requalification.

L'îlot Velten se situe donc au centre d'un secteur en pleine mutation transformant considérablement cette entrée du centre-ville, entre les opérations menées au sein du PRU Centre Nord et les aménagements de la ZAC Saint-Charles / Porte d'Aix.



L'îlot Velten au cœur des transformations des quartiers Belsunce/Saint-Charles/Porte d'Aix - Crédits : Marseille Rénovation Urbaine

II. Coco Velten : émergence d'un projet pilote sur le territoire marseillais

II.1. Le Lab Zéro : « remettre au centre de la démarche l'objectif plutôt que les moyens »

En 2017, la Préfecture de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur lance un laboratoire d'innovation publique nommé le "Lab Zéro". Ce dernier fait partie des douze lauréats de l'appel à projets, lancé en mars 2016 dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA). Cet appel à projets visait à encourager les services déconcentrés de l'Etat à monter des projets de laboratoires d'innovation sur les territoires, qui rassemblent acteurs publics et privés pour inventer les politiques publiques de demain.

Pour encourager de nouvelles approches dans la résolution de la problématique du sans-abrisme et du non-recours au droit à Marseille et remettre au centre des préoccupations l'objectif plutôt que les moyens le Lab Zéro a choisi de travailler sur des "objectifs zéro". Ces

hypothèses sont ensuite expérimentées à l'échelle de la ville et ont vocation à s'étendre à l'échelle nationale en cas de succès.

A court terme, l'objectif est de réussir un premier prototype et de capitaliser sur cette expérience pour permettre l'implication du plus grand nombre d'acteurs possibles. A moyen terme, il sera question de développer une logique d'archipel et de démultiplier les solutions de logement à l'échelle régionale en utilisant ce mode opératoire.

L'objectif paraît utopique. Toutefois, Marthe Pommié, directrice de la modernisation au sein du SGAR et responsable du Lab Zéro, le croit atteignable : *« Il s'agit d'un changement de paradigme. Nous n'allons pas créer des milliers de places en centres d'hébergement : ce serait une réponse uniforme, mal adaptée et très chère. L'idée du Lab Zéro est de modéliser des solutions à une petite échelle et de les mettre rapidement en œuvre pour s'assurer qu'elles sont reproductibles ailleurs »* (Bonnefoy, 2018).

En entretien, elle poursuit sur ce changement de méthode :

« Remettre au centre de la démarche l'objectif plutôt que les moyens. C'est la démarche du zéro car l'administration a ce défaut au bout d'un moment d'arrêter de voir pourquoi elle a fait ça et entretient juste ce qu'elle a construit y compris quand ce que l'on a construit ne marche plus ou ne remplit plus l'objectif pour lequel il avait été fait. L'idée de l'innovation publique ici serait d'arrêter de ce fonctionnement, de repartir de zéro et de se demander pourquoi on a fait tout cela à la base, en quoi cela répond encore au problème et si non comment peut-on faire autrement. Pour vous donner l'exemple avec 0 sdf, au lieu de se dire comment on fait pour augmenter les places d'hébergement, on va se demander si les places d'hébergement sont vraiment la solution au sans-abrisme. Questionner les politiques publiques c'est remonter un peu plus haut que le dispositif existant et ainsi avoir une place pour la créativité. Si vous vous demandez toujours comment améliorer ce qui existe, vous n'allez pas être créatif alors que si vous vous dites "il n'y a rien qui existe, qu'est-ce que j'inventerais ?", alors là, vous avez une chance d'avoir de nouvelles idées. »

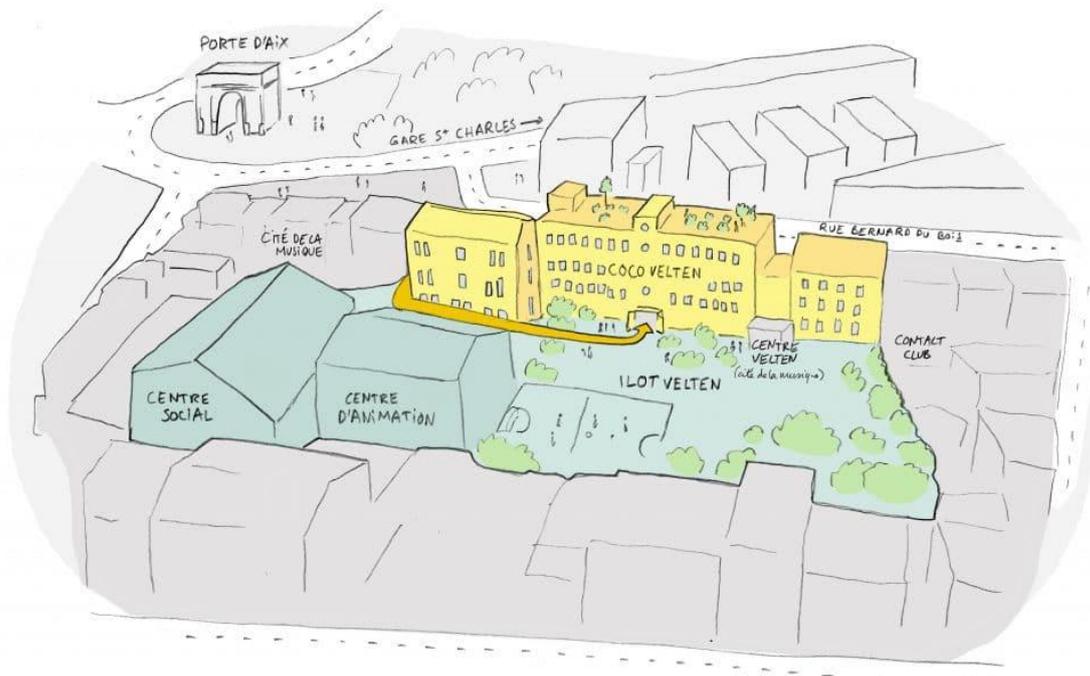
II.2. S'inspirer d'autres expériences pour se déployer en rapidité

Le Lab Zéro s'est intéressé au modèle de l'occupation temporaire de bâtiments vacants pour des projets sociaux hybrides : des lieux mixtes mêlant activités culturelles, économiques et hébergement social, comme les Grands Voisins à Paris ou encore le 123 rue Royale à Bruxelles. L'équipe du laboratoire d'innovation publique est ensuite allée visiter Les Grands Voisins, ce qui a permis de fédérer autour de cette expérience et de rencontrer les équipes qui coordonnent ce projet afin d'échanger et de les solliciter pour le site marseillais.

Cette démarche a également permis de rendre audible auprès de l'administration une vision pragmatique : occuper temporairement un bâtiment engendre des économies pour le

propriétaire tout en créant de la richesse sur un territoire. C'est un mode opératoire gagnant pour tous : les pouvoirs publics, les riverains, les personnes hébergées, etc.

Au cours de l'été 2017, les services immobiliers de l'Etat ont ainsi identifié un bâtiment lui appartenant, l'ancienne DIRMED, comprenant 3600m² d'anciens bureaux, situé rue Bernard Dubois, dans le 1^{er} arrondissement de Marseille et en cours de rachat par la Ville de Marseille, une procédure qui devrait s'achever fin 2021.



Coco Velten - Crédits : Yes We Camp

Yes We Camp qui coordonne les Grands Voisins a été sollicité pour s'occuper du pilotage du site marseillais. L'association Aurore, en charge de l'hébergement d'urgence aux Grands Voisins a été ensuite approchée mais venir à Marseille représentait un risque financier trop important pour eux. C'est finalement le Groupe SOS Solidarités qui a accepté de prendre en charge la Résidence Hôtelière à Vocation Sociale (RHVS). Plateau Urbain, également présent sur le site parisien, a rejoint les deux autres structures sur la partie location d'espaces de travail.

Marthe Pommié explique que « l'équipe de Yes We Camp était heureuse que ce soit la puissance publique qui vienne les chercher pour faire un projet à Marseille et que l'Etat s'empare de leur expérimentation pour la faire ailleurs » (Mugnier, 2018).

De 2017 à 2019, des travaux de mises aux normes et d'aménagements ont été réalisés au sein de l'ancienne DIRMED installée dans l'historique îlot Velten, rebaptisée Coco Velten. Mais la

venue de ce nouvel acteur du social dans le quartier n'a pas été sans susciter de nombreuses réactions.

Dans l'article *Coco Velten, le projet d'occupation temporaire qui veut « faire du social autrement »* d'Alice Mugnier du journal en ligne Marsactu paru le 31 juillet 2018, plusieurs personnalités du monde associatif du quartier de Belsunce/Porte d'Aix restent vigilent. Yves Millo, directeur du théâtre de l'œuvre qui est partenaire de Coco Velten, est pragmatique : « *Dans les intentions le projet est intéressant mais il restera ce que l'on voudra bien en faire. Coco Velten se veut faire de l'innovation sociale, c'est possible si on travaille avec les habitants du quartier. Il faut en faire un endroit d'échange et d'ouverture et pas un lieu bobo* ». Une vigilance que partage le Centre Social Bernard Dubois voisin de Coco Velten, comme l'explique Marie Biet, référente du jardin et du projet d'alimentation du centre social : « *Sur l'aspect social, c'est sûr qu'on sera bien en veille. On veut s'assurer que la mixité soit réelle et que la population qui est là puisse trouver sa place dans un tel projet* » (ibid).

II.3. Coco Velten : mixer les usages pour créer du lien

L'objectif de Coco Velten est d'encourager la mixité sociale et l'implication citoyenne en son sein et pour une durée de trois ans (2018-2021) en créant des liens entre les personnes de la résidence hôtelière à vocation sociale et une dynamique entrepreneuriale et culturelle portée par les autres occupants du lieu. Le projet se déploie autour de trois volets : social, économique, et citoyen et culturel. Pour le trio opérateur, la temporalité courte du projet incite à être le plus utile possible aux dynamiques et enjeux locaux.

Volet social

L'expérience centrale de Coco Velten est l'implantation dans le bâtiment d'une résidence hôtelière à vocation sociale de 80 places. Se réclamant de la philosophie du "Logement d'abord" (plan quinquennal de lutte contre le sans-abrisme proposant une réforme structurelle de l'accès au logement pour les personnes sans-domicile), Coco Velten permet ainsi la mise à l'abri immédiate d'hommes de femmes de tous âges, seuls, en couple ou en famille, accueillis dès leur sortie de rue au sein de la RHVS et orientés vers un dispositif transitoire avant l'accès à un logement durable. « *Mais sans fractionner le parcours avec une nuit en hébergement ici et la suivante ailleurs. C'est ici, tant qu'un vrai logement n'est pas attribué* », insistait Erick-Daniel Damagnez, ex-directeur de la RHVS. L'objectif est de « *proposer un parcours fluide de la rue vers le logement durable, qui ne soit plus un parcours du combattant* » poursuivait-il. L'accompagnement repose sur "l'approche rétablissement" : permettre à la personne d'être actrice de son parcours et de faire ses propres choix. Le pari étant que ces personnes bénéficient au sein de Coco Velten d'un environnement propice à la création de liens. « *Nous faisons du cousu-main. Et essayons surtout de les remettre au cœur de leur parcours* », confirmait Erick-Daniel Damagnez (Cahen, 2019).

Volet citoyen et culturel

Coco Velten se présente comme un lieu de rencontre et de réalisation de projets. Par la mise à disposition d'espaces et d'outils mutualisés, le projet joue un rôle de plateforme et de mise en liens de personnes d'horizons variés. Certains de ses espaces sont dit publics comme : la cantine, la Halle, l'Annexe et le Toit-Terrasse, et permettent d'assurer toute une programmation. L'intention est d'accueillir sur le site des artistes pour des temps de de création et diffusion. Cette programmation événementielle alterne séquences festives et interventions favorisant l'apprentissage ou l'échange.

Volet économique

Le projet accueille 40 structures (cf. annexe 4), toutes choisies au moyen d'un appel à candidatures, et qui toutes contribuent au financement des charges de gestion du projet. Pour le trio opérateur l'activité économique, dans ses formes artisanales et locales, est un support indispensable à un lien social dynamique. Aussi Coco Velten ambitionne d'accueillir et d'encourager les activités économiques en émergence : production locale, numérique, actions associatives, activités sociales et culturelles avec un ancrage local fort. Sophia Daoud, coordinatrice au sein de Yes We Camp, développe dans le journal La Marseillaise : « *Nous voulons aussi incuber des projets qui n'auraient pas vu le jour sans Coco Velten, comme la cuisine du restaurant qui sera confiée à un groupe d'émigrés vénézuéliens qui n'avait pas les moyens d'ouvrir un établissement* ».

Implantation dans le quartier

Si Coco Velten est inspiré des Grands Voisins son contexte géographique n'en demeure pas moins très éloigné. Belsunce est un quartier précaire, avec un taux de chômage de 26,9% de la population active et 37% des ménages fiscaux imposés (source Insee 2016), à l'inverse du très bourgeois 14^e arrondissement parisien. Le défi est ici de créer des liens avec les habitants du quartier afin que le lieu soit approprié par ces derniers.

Sur son site Internet, l'association Yes We Camp met en avant cette volonté d'ouverture sur le quartier : « *Aussi bien dans le bâtiment que sur les espaces extérieurs, l'intention est de s'ouvrir et de se connecter avec les dynamiques existantes des quartiers voisins. Nous souhaitons que les associations locales, entreprises, artisans, commerçants, habitants, acteurs sociaux, éducatifs et culturels, trouvent tous s'ils le souhaitent une manière de s'impliquer et de contribuer au projet global. Nous espérons aussi susciter des rencontres avec les visiteurs, touristes, voyageurs et entrepreneurs attirés par Marseille* ».

Marianne Jouandeau, ex-responsable du projet chez Yes We Camp, confiait : « *contrairement aux Grands voisins, nous construisons le projet autour et avec les gens du quartier. Coco Velten est un espace qui tient à rassembler les initiatives déjà présentes dans le quartier et à les faire se rencontrer. Le projet sera réussi si chacun se sent légitime à être dans le bâtiment, à fréquenter les espaces communs, à s'approprier le lieu, contrairement à la façon dont est pensée a ville aujourd'hui* ».

II.4. Parties prenantes et gouvernance partagée multi-niveaux

La Préfecture de Région a été à l'initiative du projet avec le Lab Zéro mais également France Domaine. Ces acteurs originels ont ensuite réunis autour d'eux différents types de partenaires :

- Un mécène à travers la Fondation SNCF
- Un trio opérateur : Yes We Camp, Groupe SOS, Plateau Urbain
- Des partenaires en développement : Marseille Solutions, Table de Cana, Les Petits Débrouillards PACA, Ton salon
- Des acteurs locaux : Mairie du 1/7 Marseille, Centre social CCO Bernard du Bois, Cité de la Musique, Contact Club, Théâtre de l'Œuvre, CIQ Saint-Charles et Cadunabe, Association des commerçants ACAM 13, La Compagnie, TAPAJ, La Cantina, Le Centre Municipal d'Animations
- Des partenaires institutionnels : Conseil Régional, Métropole Aix-Marseille-Provence, Euroméditerranée, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Caisse des Dépôts et Consignations

Le pilotage quotidien du projet est assuré par les trois structures de l'économie sociale et solidaire : Yes We Camp, Groupe SOS Solidarités et Plateau Urbain. La gestion du foyer et l'accueil des personnes vulnérables sont assurés par le Groupe SOS Solidarités. La communauté d'acteurs économiques choisis sur appel à candidatures est animée par la coopérative Plateau Urbain. La direction globale du projet et l'ouverture au public sont de la responsabilité de l'association Yes We Camp, qui porte la convention d'occupation temporaire du bâtiment.

Plusieurs comités de pilotage existent au sein du lieu. Concernant la stratégie, les partenaires structurant du projet - les trois associations et le Lab Zéro – se réunissent tous les deux mois. Un autre comité concerne les structures de l'ilot à savoir le Contact club, le centre social et la cité de la musique. Un comité projet composé de l'équipe de coordination se réunit quant à lui une fois par semaine. Enfin, tous les deux mois se forme un conseil de vie qui est alimenté par des cercles (radio, quartier, etc.).

II.5. De la difficulté à fédérer des partenaires économiques autour d'un projet pilote

Le budget d'investissement du projet était fixé à 450 000 € sur trois ans. Mais selon Kristel Guyon, la coordinatrice des projets innovants au sein de Coco Velten, serait aujourd'hui largement dépassé : *« le but, c'était que ces investissements-là soient pris en charge par des subventions. On n'a pas réussi à réunir l'ensemble des subventions nécessaires pour couvrir les frais d'investissement pour le moment mais on a quand même décidé d'y aller. A priori, avec les deux salles des archives qui sont encore en attente, on sait qu'on va dépasser ce prévisionnel de chantier, et aller probablement jusqu'à 550 000 € - 600 000 € de travaux. Et ça, c'est seulement le « socle », c'est sans compter ce que les ateliers-bureaux ont fait dans leur locaux et ce que la résidence sociale a fait pour aménager son espace, les sanitaires, etc. »* (Fatchalire, 2019).

Le budget de fonctionnement est quant à lui de 600 000 €. Il s'autofinance aux deux tiers via l'activité économique générée durant les trois années d'occupation. Le tiers de financement restant devrait être apporté par divers partenaires institutionnels : État, Conseil Régional, Conseil Départemental, Euroméditerranée et la Caisse des dépôts. Kristel Guyon poursuit : *« Là aussi, il nous manque une partie (135 000 € ont été perçus sur les 200 000 € prévus), on attend encore des réponses de la Région, du Département. On a l'espoir de trouver un partenariat avec la ville de Marseille. Et les deux tiers restant, c'est de l'autofinancement. Il y a les loyers de bureaux et les contributions aux charges de la résidence, les recettes de la cantine et la privatisation de certains espaces, pour une conférence, un mariage, le tournage d'une séquence de plus belle la vie par exemple »* (ibid).

III. Les acteurs du pilotage : Yes We Camp, les nouveaux médiateurs

« Ce que les collectifs démontrent dans de nombreux projets, c'est leur capacité à animer, à identifier les ressources sociales à activer, à partager, à articuler les besoins avec des espaces, avec des personnes : à être des plateformes humaines, des agrégateurs vivants. Ces actions sont vectrices de cohésion sociale et urbaine, par l'affirmation collective, les événements, les solidarités, les frictions constructives. Elles sont donc précieuses dans des sociétés de plus en plus fragmentées (Blanchard, Thomas, Bancel 2016) » (Diguët, 2018).

III.1. Naissance de Yes We Camp : un camping comme mythe fondateur

Depuis 2012, l'association Yes We Camp (YWC) propose la création d'espaces communs temporaires et d'événements qui favorisent le vivre ensemble, en partenariat avec des collectivités, des entreprises et des associations.

En réaction aux grands travaux entrepris pour l'année Capitale Européenne de la Culture qui se déroulait à Marseille et en Provence en 2013, un groupe d'artistes, graphistes et architectes a eu la volonté de créer un lieu de rencontre entre la pratique artistique, les touristes et les Marseillais. Ils entreprennent alors un projet de construction de camping éphémère, artistique

et écologique revendiquant des valeurs d'hospitalité et de créativité. Au fil des mois de construction et de gestion du site, une équipe multiple se forme, qui deviendra le noyau du collectif Yes We Camp. Pour Nicolas Détrie, co-fondateur et directeur du collectif : « *YWC est au croisement entre des concepteurs et des personnes qui font davantage de l'événementiel.* ». Suite à la réussite de cet événement fondateur, les membres de Yes We Camp sont contactés par plusieurs institutions pour organiser des événements du même type. L'association, qui avait vocation à disparaître après l'événement de Marseille, se pérennise et porte encore aujourd'hui le nom de son projet initial.

III.2. Une méthode d'action qui se veut antidote aux maux de la fragmentation socio-spatiale

Yes We Camp active et anime des occupations temporaires dans une visée sociale, citoyenne et écologique. Leur volonté est de lutter contre les phénomènes de fragmentation sociale et spatiale qui emplissent les villes. Pour cela, ils mettent en œuvre ce qu'ils nomment des « espaces communs temporaires » qui maximisent l'usage des ressources (foncières notamment), et encouragent l'implication citoyenne. Leur approche de la conception et gestion de sites se veut ouvertement expérimentale avec une valorisation du droit à l'erreur et de l'indétermination des résultats. Ils portent une attention particulière à l'esthétique des sites occupés afin de les rendre attractifs et accueillants. Ces derniers sont présentés par l'association comme des espaces « apprenant », « autorisant » et « capacitant » grâce notamment à une programmation incrémentale et ouverte, et aux outils qu'ils proposent : guichet d'accueil et d'écoute, régie technique des possibilités locales proposant des ressources mutualisées...

Les projets développés par Yes We Camp recouvrent toujours une forme hybride. « *Participatif-public-privé. C'est notre PPP à nous* », s'amuse Nicolas Détrie. Participatif, parce que ces projets sont réalisés collectivement. Public, car ils affirment l'implication indispensable des pouvoirs publics. Enfin privé, pour s'appuyer à une économie locale : « *L'épicier, le quincaillier, le bistrotier sont des personnages importants du lien social, loin des franchises* », explique le directeur de l'association (Iribarnegaray, 2019).

III.3. L'autofinancement comme modèle économique

Les projets de l'association sont réalisés afin d'être en capacité à s'autofinancer en partie par des recettes marchandes car les financements publics ou privés pour ces projets par nature temporaires et indéterminés sont difficile à mobilier. Ainsi des hébergements, de la restauration ou vente de boissons sont proposés sur les sites investis. L'association argumente également via son site Internet de la nature sociale de ces échanges marchands : « *Ces métiers de services et d'échanges et leur juxtaposition forment le socle quotidien de la ville depuis toujours. Ils sont capables de nombreuses interfaces sociales, de rendre des services*

urbains qui dépassent leur fonction première, et sont supports d'invention, de sociabilité et de dynamique collective ». La structure a engrangé 3 millions d'euros de recettes en 2018. (ibid)

III.4. Une structuration dynamique et ouverte

D'une moyenne d'âge de 30 ans et avec une parité respectée, les membres de l'association ont des profils divers et variés. Tous occupent de multiples tâches au sein de l'association : coordination, cuisine, construction... Aujourd'hui l'association emploie une cinquantaine de salariés, ce qui la place dans une position inédite par rapport aux autres collectifs dits "d'architectes" dont la masse salariale varie davantage de 1 à 10. Néanmoins, le statut de bénévole reste prépondérant ce qui n'est pas sans poser certaines questions sur le modèle économique engagé. Il existe une certaine horizontalité revendiquée au sein de la politique salariale de l'association, ne prenant donc pas en compte, la nature du poste occupé, le niveau de responsabilité ou l'ancienneté. Les salaires oscillent entre 1700 € et 1800 € brut à l'exception du poste de directeur dont la rémunération est plus élevée. Pour Nicolas Détrie, ces bas niveaux de salaires sont compensés par d'autres externalités positives : *« On accepte des salaires très bas, mais on reste très haut dans le bien-vivre, bien-manger, bien-travailler. »* Reste à savoir jusqu'où et dans quelles conditions cela est réalisable (ibid).

III.5. Diversifier les activités pour transmettre une vision

En 2018, Yes We Camp (aux côtés de Plateau Urbain) a été parmi les 22 lauréats de l'appel à projets "Pionniers French Impact" lancé par le Haut-Commissariat à l'Economie Sociale et Solidaire. L'association a ainsi pu bénéficier d'une aide au financement lui permettant de lancer un an plus tard la création d'un diplôme universitaire nommé "Espaces communs" en partenariat avec la coopérative Ancoats, CoDesign-It et l'Université Paris Est-Marne La Vallée. Les participants, principalement des porteurs de projets, pourront à travers des sessions immersives, échanger sur leurs pratiques et découvrir des expériences urbaines, dans le but de favoriser l'essaimage des lieux partagés. *« Petit à petit, on découvre de multiples alternatives pour concevoir un immeuble, le financer, l'habiter, pour gérer les espaces publics »* explique Nicolas Détrie, qui veut créer, via ce diplôme, une communauté d'acteurs impliqués dans une vision de la ville plus inclusive, écologique et collaborative (ibid).

En entretien, Nicolas Détrie explique dans quel contexte l'idée d'investir le champ de la formation est née et les autres formes d'outils que l'association souhaite mettre en place.

« L'idée de la création de ce diplôme universitaire est venue il y a deux ans environ au moment où l'on s'est dit "on ne prend plus de nouveaux projets". Néanmoins les sollicitations arrivaient encore avec de nombreuses personnes souhaitant travailler avec nous. Nous avons deux possibilités : soit lancer encore vingt Grands Voisins dans toute la France mais nous ne nous sentions pas de le faire, soit faire de l'essaimage, par de l'accompagnement donc avec de la

formation. Le but est de former 20, 40, 60 personnes chaque année afin qu'elles aient un bagage professionnel qui les crédibilise auprès d'un propriétaire ou d'un maire. Nous travaillons également en ce moment sur d'autres outils comme le financement, la mutualisation d'expertise juridique et d'assurance. C'est des outils que l'on souhaite mettre en place. Par exemple, on réfléchit à une entité qui collecte de l'argent via de l'épargne ESS et qui paierait les travaux d'un de nos projets, par la suite ce projet paie un loyer, ainsi s'il ne fonctionne pas, il n'y a rien à rembourser. »

Partie 3 : Impacts et limites des tiers-lieux dans la fabrique urbaine : l'exemple de Coco Velten

I. Impact social sur les parties prenantes : l'émergence de mise en liens

« Il y a eu une période où chaque ville voulait son musée puis plus récemment, sa friche culturelle et aujourd'hui tout le monde veut avoir son « Grands Voisins ». Ce côté recette est dangereux car il ne faut pas perdre de vue que les singularités d'un site et d'un projet doivent rester au centre » (Fremaux, 2018).



Façade et entrée de Coco Velten - Crédits : Yes We Camp

I.1. Pour les résidents : un mieux-être qui se dessine mais de fortes incertitudes sur l'accès à un logement durable

Accès à un logement durable

En juillet 2019, les 80 places d'hébergement de la RHVS n'étaient pas toutes occupées. Environ 60 personnes, appelées "résidents", y séjournaient. La question centrale autour de l'impact social de Coco Velten sur le parcours des résidents est de savoir si ce projet facilite ou non leur accès à un logement durable. Malheureusement, le projet étant à ses débuts les résultats de cet impact ne pourront être étudiés ici. En revanche, nous pourrions observer comment dans un premier temps Coco Velten permet aux résidents de sortir de l'isolement concomitant à des situations de grande précarité, et de se réinsérer, en aval de l'accès à un logement, par la formation ou l'emploi.

Concernant, le logement durable, si des résultats ne peuvent être interprétés, nous ferons ici part de diverses positions pouvant éclairer toute la complexité de cette question. Marthe

Pommié semble convaincue « *Il y a un effet cliquet, au bout de trois ans les gens qui n'ont pas trouvé de logement, on ne va pas les remettre à la rue. Peut-être enfin qu'on va constater que ce lieu est important pour le quartier et qu'il va rester plus longtemps* ».

Anne Chemier, chargée de mission Innovation Sociale, politiques locales et sociales de l'habitat au sein de l'ARHLM PACA-Corse, tempère ce témoignage de la responsable du Lab Zéro : « *Pour le relogement, le Groupe SOS aura besoin de structures, d'opérateurs IML puisque le lien avec les bailleurs sociaux ne s'est pas fait. Les bailleurs sociaux ont été contactés en juillet pour monter un dossier inter bailleurs en septembre, soit un délai beaucoup trop court. Par contre certains bailleurs individuellement, on souhaitait travailler avec le Groupe SOS, ils pourront donc mettre en place des partenariats pour accueillir des ménages. Pour le moment (nb. fin juin), le Groupe SOS n'a pas pris le temps de recontacter les bailleurs intéressés. Ça ne veut pas dire que ça ne se fera plus mais pour l'instant ça n'a pas été une priorité. Or, c'est le vrai moyen d'assurer un relogement pérenne* ».

Création de liens avec les autres occupants du site

Autour de la question des liens, les entretiens réalisés ont montré que l'association Yes We Camp avait la volonté de proposer une programmation pour les enfants de la résidence mais aussi du quartier mais des difficultés dans sa mise en œuvre. Elodie Martin, responsable de Môm'Sud, structure qui promeut la pratique artistique et culturelle des enfants, explique avoir été sollicité par Yes We Camp sur ce sujet : « *Nous donnons des informations sur nos activités pour les enfants, mais c'est compliqué pour nous de faire des activités en plus, pour Coco Velten, quand il n'y a pas de financements en face* ». De plus, nous pouvons supposer de tensions possibles entre les structures locataires, les habitants du quartier et les résidents de la RHVS car ces groupes s'inscrivent dans des temporalités différentes, l'accompagnement social a besoin d'une temporalité longue alors que la dynamique de Coco Velten est dans l'immédiateté.

Réinsertion professionnelle et mieux être

A ce stade du projet nous n'avons pas pu recueillir de chiffres en termes d'emploi ou de formation. En revanche, nous pouvons supposer de l'impact sur le mieux-être des personnes hébergées. Les ateliers végétalisation ou les mercredis repas prix libre représentent des initiatives aux effets positifs pour les résidents, de même que la proximité avec le centre social Bernard du Bois et les équipements sportifs du city stade réhabilité créé un environnement qualitatif.

I.2. Pour les locataires : un effet réseau immédiat

Pour Nicolas Mattei : « *L'émulation qui se crée dans ce type de lieu ça n'a pas de prix* ». En effet, les échanges informels qui se sont déroulés durant cette étude au sein de Coco Velten, révèlent que plusieurs structures ont d'autres et déjà des projets de collaboration alors même que leur installation est très récente. Des petits déjeuners sont également proposés par Plateau Urbain afin que les structures locataires se présentent et se rencontrent ce qui favorise la création de liens entre elles.

I.3. Collaboration dans la gestion et la vie du site : encore un effort...

Les locataires de Coco Velten ont l'obligation contractuelle de consacrer deux heures de leur temps au projet du tiers-lieu. Ainsi, c'est principalement le ménage ou plus ponctuellement le remplacement du concierge qui sont les tâches effectuées. Mais Nicolas Dérie évoque des difficultés à faire perdurer cette obligation. En dehors de celle-ci, les liens au projet sont de l'ordre de la "bonne volonté". On notera cependant que de nombreuses structures participent au conseil de vie se tenant une fois par mois. Il ressort également de plusieurs échanges que Yes We Camp et Plateau Urbain se montrent disponibles et échangent aisément avec les locataires.

Kristel Guyon du collectif Yes We Camp confie : « *On a besoin d'être nourri de l'extérieur, ça ne peut pas seulement reposer sur nous. C'est le modèle qu'on doit trouver à Coco Velten, économiquement, ça ne peut pas tenir seulement sur l'implication de Yes We Camp, Plateau Urbain et du Groupe SOS, ça doit venir de toutes les personnes qui sont là, les apports des ateliers-bureaux, des résidents. C'est pour cela qu'on fait aussi les conseils de vie, les cercles, etc., pour que la « mayonnaise puisse prendre » et que « tout cela » fasse Coco Velten.* » Et de poursuivre : « *Il faut qu'on s'habitue tous les uns aux autres. La cantine a trois mois d'existence, la Halle et l'Annexe, même pas trois semaines. On est hyper pressé parce qu'on est des impatients. On a envie de tout faire. Mais il faut laisser les choses s'installer. Je pense qu'en septembre, il va y avoir une nouvelle énergie avec l'ouverture du Centre Municipal d'Activités, de la Cité de la Musique. Cela va créer une nouvelle impulsion. On a le sentiment parfois qu'il y a une position de « consommateur » alors qu'on aimerait qu'ils soient « acteurs ».* Il y a des ateliers-bureaux très impliqués dans la vie collective du projet et d'autres qu'on voit moins. On essaie de jongler avec ces deux vitesses et c'est cela qui est un peu compliqué dans le conseil de vie, car il y a des personnes qui sont à fond avec l'envie de faire pleins de choses et d'autres qui disent « oui, ok, c'est cool mais moi je n'ai pas le temps ». Mais on ne peut pas attendre de tous la même chose » (Fatchalire, 2019).

II. Impacts territoriaux : l'enjeu de la légitimité

II.1. Changement d'image du quartier : une mise en lumière qui effraie

S'il est encore trop tôt pour avoir des certitudes, il est fort à parier que Coco Velten aura un impact fort sur l'image du quartier, notamment en attirant des gens (à travers le restaurant, les concerts...) qui ne seraient pas venus à Belsunce sans ce projet. Coco Velten participe d'une dynamique de revalorisation symbolique d'un espace urbain dégradé. Mais il ne saurait expliquer à lui seul un changement d'image qui amènerait un intérêt nouveau sur Belsunce et serait source potentiel de gentrification. Ce qui se joue se déroule à une échelle plus grande, celle de la ZAC Saint-Charles puis de la ville même. Surtout, le phénomène de gentrification est bien plus complexe et c'est dans des dynamiques macro-économiques de métropolisation et de désindustrialisation qu'il se développe. Ici la responsabilité n'est pas tant sur Coco Velten que sur les pouvoirs publics locaux car le seul moyen de combattre les phénomènes de gentrification repose sur la maîtrise foncière. Pour cela des outils existent (et d'autres sont à inventer) comme le bail réel solidaire, les organismes fonciers solidaires, le *community land trust*, être pro-actif dans une politique de logements sociaux... Reste à la ville de s'en saisir.

Néanmoins, Sébastien Delfavero, chargé par Euroméditerranée, dans le cadre d'une CIFRE, du suivi de Coco Velten et de l'analyse des rapports qui s'exercent entre ce projet et les espaces publics de la ZAC Saint-Charles, met en garde : « *il faut être vigilant à ce que l' "économie du cool" de ces espaces ne deviennent pas excluante pour les habitants autour et source de précarité pour les salariés qui animent ces projets* ».

Marie Biet, salarié du centre social Velten partageait également des inquiétudes autour de l'effet d'image de Coco Velten : « *Je pense qu'il va sûrement y avoir un effet de com' quand les médias vont découvrir Coco Velten. Le projet mettra en lumière le lieu sans forcément rappeler ce qu'il y avait avant, et en présentant peut-être Yes We Camp comme l'association qui a fait vivre ou revivre ce lieu alors qu'il vit déjà depuis des années* » (Mugnier, 2018).

II.2. Production d'innovations sociales : des besoins sociaux sélectionnés

Par sa volonté affichée de renouveler l'approche de l'hébergement d'urgence par la cohabitation avec des activités économiques et culturelles et l'implantation en cœur de ville, Coco Velten est de manière endogène une innovation sociale.

Le second exemple emblématique en terme d'innovation sociale est "la cantine" le restaurant de Coco Velten.



La cantine – Crédits : Yes We Camp

Présenté comme un incubateur de restaurants à vocation sociale, Marion la responsable explique pour le site Internet "Made In Marseille" : *« Les équipes n'ont pas vocation à rester indéfiniment ici. C'est un coup de pouce pour se former, tester, faire tourner un restaurant dont la finalité est l'insertion sociale. Et pourquoi pas se lancer plus tard, indépendamment de Coco Velten ».*

La cantine accueille également les "Beaux Mets" le restaurant hors les murs de la prison des Baumettes qui emploie des détenus.

Le principe des repas à prix libre et des cafés suspendus déjà éprouvés aux Grand Voisins a été repris sur le site marseillais.

L'axe de la restauration, de l'alimentation semble avoir été choisi par l'aspect fédérateur que la cuisine représente et les perspectives d'insertion professionnelle qu'elle peut engendrer. C'est également une activité rémunératrice, indispensable à l'équilibre économique du projet étant donné son fort niveau d'auto-financement.

II.3. Appropriation du projet : créer les conditions de la légitimité

Le projet ayant été "imposé" par la préfecture au territoire la question de son appropriation par les habitants est délicate. En effet, Coco Velten ne répond pas directement à un besoin du quartier mais est ici en tant que pilote afin de dupliquer l'expérience, si celle-ci est réussie, ailleurs dans Marseille. Cette approche n'est pas sans poser des problèmes d'appropriation. Marthe Pomié concède : *« Là on a fait un copier-coller alors que l'idée de ce genre de lieu c'est quand même d'ouvrir la programmation aux acteurs qui ont envie d'y participer et aux gens du quartier "on a un lieu qui est vide qu'est-ce que vous voulez y voir dedans ?" Ici, Coco Velten est arrivé et on a dit "voilà on est là et vous n'avez pas le choix". Du coup pour les acteurs du quartier c'est un peu difficile. Donc si on peut avoir une consultation*

en amont la prochaine fois, pour consulter les gens y compris dans la prise de décision de ce qui va y avoir dans le lieu ça serait bien. »

Il est certain que l'arrivée d'un tel projet d'hébergement dans le quartier n'est pas passée inaperçu et suscite de nombreuses interrogations : *« Le projet est relativement mal perçu par les habitants : beaucoup ont peur que ça paupérise le quartier qui est déjà dans une situation de précarité réelle »* décrit Marie Biet (Mugnier, 2018).

Néanmoins, il faut reconnaître aux structures qui pilotent Coco Velten d'un réel travail de mise en liens effectué avec les acteurs associatifs du quartier tels que le centre social Bernard du Bois, le théâtre de l'œuvre, les associations des commerçants de Belsunce, la cité de la Musique, le Contact Club... *« Grâce au Contact Club, nous avons pu inviter des jeunes du quartier à participer physiquement à la construction du projet. Toujours dans cette dynamique « d'appropriation du lieu », ce chantier fait office d'insertion pour ces jeunes qui découvre un lieu qui sera, entre autres, le leur »*, développait Marianne Jouandeu l'ancienne responsable du projet pour le site internet Mr Mondialisation.

Pour Sébastien Delfavero, l'appropriation est avant tout une question de légitimité : *« Que les usages de Coco Velten viennent teinter le quartier c'est une chose, mais il faut que les gens qui vivent dans le quartier viennent aussi teinter le lieu. Une de mes hypothèses c'est que c'est le niveau d'appropriation qui fait le niveau d'entretien de la vie sociale et c'est une question de légitimité, si les gens se sentent légitime à être là c'est un espace qui sera approprié. »*

Nicolas Détrie partage aussi l'idée que l'appropriation provient de la légitimité à être présent sur le lieu : *« Pour que chacun se sente légitime d'être ici il faut que ce soit ressenti, il faut donc trouver une raison de faire venir les gens. Ici ça pourrait être la halle du deuxième étage, c'est comme un espace public une fois qu'on active le bâtiment »*. Mais pour lui ce travail ne peut pas être à sens unique : *« On a rencontré les têtes de réseau, on est allé aux réunions des CIQ. Après si à la fin il n'y a pas assez d'implication du quartier ça ne sera pas que de notre faute. Et on n'est pas un service public, on n'est pas le centre municipal d'activités »*.

L'appropriation vient également de l'ouverture des différents espaces du site comme le constate Kristel Guyon : *« Le collectif Pensons Le Matin avait organisé une réunion publique avant cette ouverture (la cantine) et effectivement, ça avait été un moment intense avec beaucoup de critiques. Entre « vous ramenez des pauvres chez les pauvres » et « vous servez la gentrification pour les promoteurs immobiliers »... Je pense que les gens étaient hostiles car ils avaient peur qu'il n'y ait pas de place pour eux dans le projet. Notre discours, celui de la réalité, c'est de dire par exemple « tu veux faire un repas, viens, la cantine est pour toi ; tu veux lancer ton groupe de musique, fais un concert ! ». Et ça, ça change la donne car les gens sentent qu'ils peuvent s'approprier les espaces. (Aujourd'hui) j'ai le sentiment que l'hostilité a changé*

depuis qu'on a ouvert les espaces. Les gens se rendent compte qu'ils peuvent faire des choses ici » (Fatchalire, 2019).

II.4. Liens avec le quartier : une démarche pro active

Les trois associations apparaissent très actives dans la création de liens avec les habitants et acteurs associatifs du quartier. Le groupe SOS Solidarités est par exemple en train de monter un consortium avec 15 associations qui sont spécialistes dans l'insertion professionnelle, l'accès à la santé, aux droits, etc. Par ailleurs, lors de l'appel à candidature lancé par Plateau Urbain pour la location des ateliers-bureaux, le cahier des charges réalisé par la coopérative imposait un tiers de structures travaillant déjà sur le quartier. Ce fléchage permet ainsi une connexion assurée au territoire. Enfin, l'association Yes We Camp apparaît comme l'opérateur le plus entreprenant, du fait aussi de sa mission de coordination du projet. Un cercle « lien au quartier » a été créé au sein de Coco Velten afin de stimuler les rencontres. Les structures de l'Îlot Velten (Contact Club, Centre social, cité de la musique) sont régulièrement sollicité pour participer ou monter des projets avec le lieu. D'autres exemples peuvent être cités dans la création de liens : un partenariat avec un avocat a été mis en place pour proposer des permanences juridiques les derniers vendredi après-midi du mois, l'Institut Régional du Travail Social va mettre en place un accueil parents/enfants, une demi-journée par semaine, la végétalisation du toit permet de faire venir avec les écoles du quartier... À l'avenir, l'équipe de Yes We Camp mise aussi sur l'ouverture d'un pôle production encore en chantier au sous-sol du bâtiment qui permettra de mettre en place un atelier bricolage, bois, métal, impression 3D et de lancer des formations. Enfin, un espace escalade ou une école de cirque prendra également place au sous-sol afin entre autre de créer plus de liens avec les jeunes du quartier et des associations en demande d'activités sportives.

Mais pour que le projet prenne tout son sens, il est indispensable que les usages perdurent au sein du quartier une fois Coco Velten parti. Si c'est ce qu'appelle de leurs vœux les porteurs de cette occupation temporaire, les moyens de sa réalisation restent encore à éprouver.

III. Impacts sur les politiques urbaines : aux prémices d'un changement de méthodes

III.1. Transformation des méthodes des aménageurs et des acteurs publics : entre lenteur et persévérance, des initiatives novatrices s'insèrent

S'il est peu probable qu'en seulement trois ans l'expérience de Coco Velten influence durablement un changement de posture de l'acteur public, nous soutenons que c'est dans la répétition de ce type de projets qu'elle pourra s'opérer.

La démarche du Lab Zéro a été en soi un changement profond d'approche et de méthode comme nous avons pu le voir dans la partie 2 de ce travail. Marthe Pommié témoigne du

processus fédérateur de construction de cette démarche : *« Beaucoup d'acteurs de terrain ont été invités pour avoir une expertise sur est-ce que c'est une bonne idée ou pas, mais aussi des services de l'Etat et des collectivités. Proposer que l'Etat travaille de manière différente avec une expérimentation, en mode solution, a été très fédérateur. On a cherché à avoir des résultats très concrets rapidement pour ne pas que la dynamique s'essouffle et ça a marché. Coco Velten a de nombreux défauts mais c'est une première expérimentation, c'est un pied dans la porte et la prochaine fois on fera mieux. »*

Interrogé sur le caractère innovant de la démarche Coco Velten, Rehda Califano, chef de service cohésion sociale au sein de la Métropole Aix-Marseille, partage cette nécessité du "droit à l'erreur" afin de réinventer un cadre d'action. Il applique par ailleurs cette démarche au sein de son propre service : *« Coco Velten est le modèle qu'on défend. On se donne le droit à l'expérimentation, une idée c'est une bonne idée. On fait des choses imparfaites mais on avance plutôt que d'investir la mise en œuvre d'actions parfaites sans avancées car à force de trop border la démarche, on ne progresse plus. Cette approche transcende les équipes. Ce qu'on veut valoriser aujourd'hui c'est les enjeux et la méthode, devenir ressource et ne pas être perçu comme contrainte. Changer le logiciel des équipes territoriales, devenir animateur et facilitateur d'un projet de territoire plutôt que garant d'un cadre, financeur. C'est un changement de stratégie, changer la posture, faire évoluer les outils, avoir une vision du territoire ».*

Le Lab Zéro a obtenu des crédits pour mesurer l'impact de Coco Velten. Le but étant pour le SGAR d'avoir des clés pour dupliquer ce projet à d'autres bâtiments vacants sur la ville et ainsi répondre de manière systémique au problème du sans-abrisme. Cette étude se déroulera d'octobre 2019 jusqu'à la fin du projet. Néanmoins il est regrettable que la démarche même du Lab Zéro ne fasse pas l'objet d'une évaluation. Car c'est bien en terme organisationnelle que se joue le futur d'une politique urbaine des tiers-lieux.

Nicolas Détrie quant à lui appréhende la question du cadre par l'immersion des aménageurs, l'expérience vécue : *« la seule manière de faire bouger les choses est que les aménageurs ressentent les choses, il faut donc faire des projets et c'est comme ça qu'on pourra faire bouger ».*

Mais l'association Yes We Camp est aussi active sur le plan des outils. Elle porte par exemple le 1% activation auprès du club ville-aménagement (nb. 1% du budget d'un projet d'aménagement consacré à l'urbanisme transitoire). Et cela a des effets concrets comme l'indique Nicolas Mattei : *« Aujourd'hui il en est question dans notre nouvelle stratégie, c'est inscrit dans notre nouveau protocole ».*

Nicolas Mattei a fortement soutenu la nécessité, pour la cohérence du projet de campus urbain de la ZAC Saint-Charles, qu'Euroméditerranée soutienne Coco Velten qui se situe à la

lisière de l'opération. L'élément déclencheur pour l'EPA a été la venue du Premier Ministre du gouvernement, Edouard Philippe à l'inauguration de Coco Velten. Si cela montre un certain opportunisme de la part de l'établissement, il n'en demeure pas moins que ce dernier est à présent impliqué en termes de financement et donc de gouvernance du projet. Ce qui peut laisser présager d'une évolution de méthodes au contact de cette expérience.

Sur les missions même de l'aménageur, Nicolas Détrie confie « *Nous avons beaucoup dit à l'aménageur vous ne pouvez plus vous satisfaire de dire c'est bon j'ai fait des trottoirs et des allées plantées et j'ai fait mon travail. Alors que leur travail fondamentalement c'est aussi de fabriquer la mécanique humaine, ils fabriquent un cadre de vie qui n'est pas que plastique, y a aussi des codes de vivre, ça s'achète pas sur catalogue, il faut le faire naître et grandir. En parallèle d'un grand projet urbain, on doit se mettre en situation pour traiter les enjeux de nature en ville, apprentissage, place de l'enfant, des plus vulnérables. Et ça c'est le travail des aménageurs.* »

Cette vision est en partie partagée par Nicolas Mattei : « *On ne peut pas se limiter au travail de l'aménageur qui est de concevoir, aménager et livrer des espaces aux collectivités qui en ont la gestion. Dans notre logiciel interne on prend un espace, on le clôture, on l'aménage, quand il est prêt on donne les clés à la collectivité et c'est fini pour nous. Sauf que l'opération dure 20 ans, et dans l'intervalle il se passe de nombreuses choses : on livre des petits bouts, on en récupère d'autres, il y a du provisoire. C'est cela qu'on commence un peu à prendre en compte. L'aménagement au fil de l'eau conduit à changer la méthode d'aménager et donc peut changer le produit final et c'est très intéressant car certaines appropriations changent les usages.* »

Ces différents témoignages montrent que les cadres de l'aménagement urbain sont bel et bien en train de bouger même si le chemin à parcourir reste encore long et incertain.

III.2. Une nouvelle approche de l'action sociale : quand Coco Velten renouvelle l'hébergement d'urgence

L'approche de Coco Velten de l'hébergement d'urgence peut avoir un impact fort sur le futur de ce dernier en termes de politique publique.

L'impact le plus évident de Coco Velten est d'abord sa situation géographique. Cette expérimentation permet d'implanter en plein centre-ville un foyer d'hébergement d'urgence qui bien souvent est davantage relégué à la périphérie. Ensuite, selon nous, toute initiative qui œuvre dans le sens du décroisement est à saluer.

Le caractère temporaire du projet s'il effraie par endroit, par rapport au travail social qui doit être effectué sur le temps long, peut aussi en être moteur. C'est ce qu'explique Marjolaine

Ducrocq, déléguée régionale de la fédération des acteurs de solidarité : « *Cela demande tant de consensus, de compromis et de forces à mobiliser au quotidien que finalement c'est un projet qui va tenir justement parce qu'il a une fin programmée* » (Mugnier, 2018).

Bénédicte, éducatrice spécialisée et travaillant au sein de la RHVS, raconte la « *chance en tant qu'équipe de tout penser, quelles sont nos valeurs tout en ayant une commande institutionnelle, une RHVS avec une mixité de l'accueil (couples, famille, personnes seules) le but est d'aller sur un logement durable. Le postulat de l'expérimentation est : si on récupère la personne à sa première rupture alors l'accès au logement durable sera plus rapide et durable (postulat de base de la commande institutionnelle)* » (Fatchaouir, 2019).

Coco Velten diffère également des dispositifs classiques par la manière d'arrivée des résidents « *on ne passe pas par le SIAO plateforme qui gère les offres et demande de place d'hébergement dans le département, nous on peut faire des admissions dite directe par un réseau de partenaires qui est en train d'être créé pour éviter les 6 mois d'attente du SIAO. Donc le coté novateur est dans cette approche. Les personnes quand elles arrivent peuvent signer leur contrat pour 3 ans. C'est un lieu tremplin vers un logement durable, un lieu pour se ressourcer, avoir de l'estime de soi, recréé du lien social. Ici nos voisins sont nos partenaires. Ce qui nous permet de faire autrement c'est justement d'être dans Coco Velten car y a des gens qui travaillent, un restaurant, un toit terrasse, etc.* » (ibid).

En 2018, 57 millions d'euros d'économies étalées sur quatre ans ont été votés qui viennent en moins dans les crédits des 780 centres d'hébergement et de réinsertion sociale. Cette nouvelle n'a pas été sans créer des tensions dans le montage du projet, notamment avec les acteurs de l'action sociale parties prenantes de ce dernier. Comment en effet dans ce cadre ne pas voir en Coco Velten un paravent esthétique masquant des coupes budgétaires massives ? Pour Marthe Pommié, la contradiction entre cette baisse de financement décidée par l'Etat et son soutien simultané à Coco Velten, s'annule si on porte le regard au-delà de ce chiffre : « *La réduction des budgets pour les CHRS s'explique par le fait que l'objectif aujourd'hui de la lutte contre le sans-abrisme est de loger les gens d'abord, de supprimer le parcours en escalier donc le parcours centre d'hébergement d'urgence, centre de réinsertion, logement accompagné et logement autonome. La dépense de l'Etat est donc déplacée des centres d'hébergement vers l'accompagnement dans le logement et le logement d'abord. Quand on nous interpelle sur cette question, nous répondons que l'innovation publique est plus que jamais nécessaire au vu de la réduction des crédits qui va de toute manière continuer* ».

Cette vision ne fait pas l'unanimité au sein des acteurs de l'action sociale pour qui cette programmation budgétaire poursuit une logique urgentiste au détriment de l'insertion et de l'accompagnement des personnes vulnérables.

III.3. Capacité à faire modèle : une volonté affichée

Nous présumons ici que Coco Velten sera en capacité de faire modèle. Le projet lui-même issu de l'expérience des Grands Voisins peut poser les bases d'une approche pour la création de lieux partagés et hybrides. Mais les conditions de sa mise en œuvre sont complexes et doivent impérativement et systématiquement être adaptées au contexte historique, géographique et social d'implantation.

La préfecture a en tout cas bel et bien pour ambition que ce projet fasse modèle afin de pouvoir l'essaimer dans d'autres lieux.

La capacité à faire modèle passera également par l'empreinte laissée par Coco Velten. Est-ce que les usages perdureront une fois le lieu fermé ? Pour Nicolas Détrie : « *Il faut que ça passe par le fait que tout le monde ait trouvé ça indispensable, et c'est ça un commun urbain. Et on va se parler parce qu'on a une ressource fragile au milieu dont on tire tous bénéfices.* »

La réussite de Coco Velten en termes d'espace de création de liens et d'usages et de réponse innovante à la problématique du sans-abrisme est plus que souhaitable car les conséquences de son échec iraient bien au-delà du seul projet au vu de son contexte territorial fragile et complexe. Cette expérience peut jouer un rôle clé dans une dynamique d'appropriation citoyenne construite en confiance avec des partenaires institutionnels, de manière à infléchir les pouvoirs publics locaux vers l'accompagnement de ces démarches et ainsi reconstruire une relation institué-instituant aujourd'hui délitée. Comme le rappelle l'économiste Philippe Langevin : « *Marseille n'existe plus comme entité visible et lisible pour affronter les défis de notre temps. De plus en plus segmentée, morcelée, précarisée, la ville navigue à vue sans parvenir à rebondir. Cet ensemble de quartiers ne fait pas une ville. Les marseillais seront le ciment de sa reconstruction s'ils arrivent à donner un contenu à la solidarité et un sens à la fraternité* » (Langevin, 2019).

Partie 4 : Fabriquer autrement le territoire

« Mencijs nous raconte l'histoire suivante. Un paysan rentrant le soir dit à ses enfants : aujourd'hui j'ai beaucoup travaillé, j'ai tiré sur les pousses de mon champ. Tirer sur les pousses de tout un champ, l'une après l'autre, brin après brin, c'est évidemment fatigant ; et, quand les enfants s'en vont voir le champ, tout est bien sûr desséché. Voilà l'exemple de ce qu'il ne faut pas faire nous dit Mencijs. Vous voulez que cela pousse et vous tirez sur les pousses. Vous voulez obtenir le plus directement l'effet, en fonction de l'objectif que vous avez fixé, et, ce faisant, vous ratez l'effet parce que vous l'avez forcé. Je veux que ça pousse, je tire sur la pousse. En voulant hâter la poussée, agir directement sur elle, je vais à l'encontre du processus engagé ; car j'ai contrecarré, enrayé, la possibilité d'avènement sponte sua de l'effet. Car, bien sûr, la poussée de la pousse se trouvait impliquée dans la situation : elle était dans la graine qui était dans la terre. Au lieu de prétendre intervenir et vouloir me dépenser, il suffisait d'exploiter ce potentiel : de laisser mûrir.

Il y a ainsi deux écueils à éviter, nous dit Mencijs. Soit je tire sur la pousse pour obtenir « directement » la poussée et, par mon activisme finalisé, je ne respecte plus le processus spontané de la poussée : autrement dit je ne laisse pas mûrir l'effet. Soit alors je reste au bord du champ, à regarder pousser : j'attends que ça pousse. Or que faut-il faire ? Je répondrai : ce que tout paysan sait. Ni tirer sur la pousse, ni la regarder pousser ; il faut laisser faire (le processus) sans pour autant le délaisser. Mencijs nous dit : on bine, on sarcle, au pied de la pousse ; en rendant meuble la terre, en l'aérant, on favorise la poussée. On se garde de l'impatience comme de l'inertie » (Jullien, 2019).

I. Le rôle indispensable des pouvoirs publics dans le développement des tiers-lieux

I.1. Un changement de posture nécessaire

L'inauguration en avril 2019 de Coco Velten en présence du Premier Ministre Edouard Philippe et de la Ministère de la Cohésion des territoires Jacqueline Gourault marque bien l'intérêt des pouvoirs publics pour les tiers-lieux. Si des propositions de l'Etat existent en termes d'accompagnement des tiers-lieux, il semble que la question essentielle réside dans sa posture et sur ce point des pistes d'amélioration peuvent encore être émises.

Nous l'avons vu à travers ce travail, le tiers-lieu est à la mode. Il agite le monde politique, associatif, entrepreneurial par les retombées qu'il fait miroiter quand ce n'est pas pour une nouvelle manière de remettre au goût du jour d'anciens dispositifs tels que les pépinières, les télécentres ou les espaces publics numériques (Liefoghe, 2018). L'engouement pour ces espaces, leurs externalités et l'image qu'ils véhiculent incite ainsi de plus en plus d'acteurs publics à adopter une démarche de marketing territorial vis-à-vis du phénomène afin de développer leur attractivité économique et résidentielle ou répondre à des enjeux sociaux. La lecture de rapports, séminaires ou mesures gouvernementales, fait ressortir un modèle de tiers-lieu miracle capable de répondre à la crise écologique grâce aux flux de mobilités, donc de pollution, qu'ils réduisent, au déclin des villes moyennes et à la désertification des campagnes via les emplois qu'ils créent, aux problèmes des quartiers défavorisés à travers leur capacité à recréer du liens social, etc. (ibid).

Nadine Richez-Battesti met en garde : « *Les effets de mode changent vite, le phénomène tiers-lieux va se dégonfler parce qu'une partie des tiers-lieux ne sont pas des lieux de mise en liens, il n'y a aucune dynamique de coopération. Les initiatives qui sont intéressantes sont celles de mise en liens, notamment pour les personnes isolées. Mais si le lien n'est pas articulé, le lien ne se fait pas. Il faut donc construire et accompagner des processus de mises en liens, puis leur opérationnalisation. Les espaces où les gens se rencontrent disparaissent. Faciliter la mise en liens, les interactions, est donc primordial* ».

Ainsi, si des externalités positives existent bel et bien (en termes d'innovation sociale, organisationnelle, d'apprentissage, etc.), le tiers-lieu ne peut représenter la solution "clés en main" aux maux que rencontrent les pouvoirs publics. Afin d'éviter un recours opportuniste aux tiers-lieux de la part de l'Etat et des collectivités, il est nécessaire d'appeler à une transformation en profondeur de la posture et du degré d'implication de ces derniers pour qu'ils deviennent des acteurs de cette mise en liens.

Le développement des tiers-lieux et des nouvelles formes du "faire" au sein des territoires impose aux institutions publiques de repenser leur fonctionnement ascendant. En effet, pour accompagner l'essor des tiers-lieux sans les standardiser, les pouvoirs publics doivent adopter

une nouvelle posture, et inventer de nouveaux modes de faire. Un processus d'innovation et de transformation à l'intérieur même de l'Etat et des collectivités est donc nécessaire (Besson, 2017). Selon le rapport de la mission coworking rédigé par la Fondation Travailler Autrement en 2018 : « *une action publique plus horizontale, en réseau, doit naître qu'il ne faudrait pas confondre avec une exigence de simple concertation : l'enjeu est de faire ensemble au moins autant que de décider ensemble.* ».

Ainsi, comme le souligne Raphaël Besson à travers son analyse de tiers-lieux français et espagnols « *Le phénomène des tiers-lieux demande une montée en compétence des collectivités sur les modes de gouvernance, sur les méthodes d'animation et de co-production des projets. [...] Elle implique de rompre avec les logiques de silos, au profit d'une mise en réseau des services et d'un regard systémique sur les dimensions à la fois sociales, économiques et culturelles de ces espaces interstitiels* » (Besson 2017).

Les politiques publiques doivent : apprendre à connaître ces lieux et reconnaître leur singularité, elle doit privilégier une approche agile, dans la durée, fondée sur l'orientation, l'accompagnement et la mise en relation, autoriser l'expérimentation et le droit à l'erreur, agir de manière collective et horizontale, mobiliser des acteurs, favoriser les coopérations, multiplier les points de contact avec la société civile afin que les tiers-lieux en tant qu'espaces sociaux de production et de créativité au sein des villes, deviennent l'affaire de tous (Besson, 2017).

En juillet 2017, un atelier de débat et de controverse sur les tiers-lieux a été organisé par le département des projets et de la veille stratégique du Ministère de la Transition écologique et solidaire. Une quarantaine de parties prenantes (ministère de la transition écologique et solidaire et ministère de la cohésion des territoires, institutions publiques, porteurs des projets, experts et chercheurs, entreprises, associations...) à travailler la question du rôle et de la place de l'Etat au sein d'une politique des tiers-lieux. Quatre scénarii en sont ressortis :

- 1) État prescripteur : L'État définit ce qu'est un tiers-lieu et offre financement et soutien en fonction du respect d'un certain cahier des charges assumant une dimension prospective d'un point de vue à la fois économique, social, et environnemental.
- 2) État facilitateur : La puissance publique facilite et accompagne des projets qui naissent dans les territoires. La définition d'un tiers-lieu reste ouverte, le financement peut être mixte.
- 3) Génération spontanée : Les tiers-lieux naissent de la volonté citoyenne, sans accompagnement particulier par les collectivités ni soutien financier.
- 4) Disparition des tiers-lieux : Ce dernier scénario recouvre soit la disparition physique des tiers-lieux, soit leur dévoiement dans quelque chose qui devient très éloigné de leur esprit premier.

Lors des ateliers, le scénario "État facilitateur" a été largement préféré par les participants (coopérative des tiers-lieux, 2018).

Interrogée en entretien sur la place de l'Etat au sein d'une politique publique des tiers-lieux, Marthe Pommié rejoint ce scénario : « *Le rôle de l'état n'est pas de faire ni de donner des consignes mais d'être facilitateur, si on travaille tous ensemble et qu'on se parle on travaillera mieux. Des gens nous ont dit "on ne s'était jamais parlé !", cela est compréhensible car les moments où les gens se rencontrent sont des moments de postures : les associations et les services de cohésion sociale se rencontrent pour négocier leur budget par exemple. Donc leur permettre d'avoir un environnement qui ne soit pas leur cadre habituel mais dans un travail où ils vont chercher ensemble des solutions, c'est plaisant.* »

Fabrice Lextraît, une des figures emblématiques de l'histoire de la Friche Belle de Mai à Marseille, ancienne manufacture de tabac reconvertie dans les années 90 en tiers-lieux culturel avec pour ambition de développer "un projet culturel pour un projet urbain", affirme la nécessité d'une politique publique novatrice pour les tiers-lieux afin que ces derniers puissent pleinement jouer leur rôle dans une fabrique urbaine réinventée :

« L'institutionnalisation progressive n'est pas un mal ! C'est l'enfermement et le repli qui le sont ! L'institué peut être instituant s'il s'en donne les moyens et s'il défend les principes démocratiques. Les financements des tiers-lieux ne doivent être ni une ligne dans une directive ministérielle, ni une rubrique dans un budget municipal, ni un alibi dans une spéculation foncière. [...] Les tiers-lieux devraient être au cœur des nouvelles politiques publiques. Chaque fabrique, chaque squat, chaque friche, chaque espace intermédiaire, est un territoire physique et/ou symbolique où peuvent se construire les écritures connectées à la société contemporaine. C'est en associant des publics et des populations, en mixant des disciplines, en investissant des espaces publics, au sens habermassien, que les tiers-lieux révolutionnent nos sociétés » (Bonnin, 2018).

1.2. Les propositions de l'Etat : « accompagner les tiers-lieux tout en respectant la liberté de ce mouvement »

Le 17 juin 2019, le ministère de la Cohésion des Territoires a dévoilé le programme "Nouveaux lieux, nouveaux liens" qui vise à pérenniser le fonctionnement des tiers-lieux et soutenir leur modèle. Pour la ministre de la Cohésion des Territoires Jacqueline Gourault il s'agit « *d'accompagner les tiers-lieux tout en respectant la liberté de ce mouvement* ». En soutenant ceux qui créent, inventent et portent ces nouvelles activités, l'Etat ambitionne de : donner accès à de nouveaux services partout sur le territoire, rendre les projets soutenables, valoriser l'entrepreneuriat collectif en favorisant la coopération, mettre en réseau et outiller ces communautés professionnelles.

Ce programme fait suite à la remise du rapport "Mission Coworking : Territoires, Travail, Numérique" par Patrick Levy-Waitz, président de la Fondation Travailler Autrement, à Julien

Denormandie, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Cohésion des territoires, le 19 septembre 2018.

Au terme d'un tour de France de huit mois, le président de la Fondation Travailler Autrement a dénombré 1463 tiers-lieux (alors qu'on estimait ce chiffre à 600). Et encore, si l'on tient compte des projets en gestation, leur nombre atteint 1800. « *C'est un phénomène économique émergeant mais réel qui touche l'ensemble des territoires, et bien plus puissant qu'on ne l'imaginait [...] Pour la première fois, avec ce mouvement qui part des citoyens et témoigne d'une transformation majeure de notre rapport au travail et des modes d'apprentissage, nous avons une vraie réponse au désenclavement des territoires* » insiste Patrick Levy-Waitz (Van Eeckhout, 2018).

Le rapport, intitulé "Faire ensemble pour mieux vivre ensemble", comporte 28 recommandations pour redynamiser l'activité dans les territoires, visant en particulier à :

- créer une structure nationale des tiers lieux, porteuse des actions de soutien ;
- appuyer l'émergence de 300 fabriques des territoires ;
- adosser le mouvement à un fonds d'amorçage qui pourra être abondé par des fonds privés pour lancer le dispositif d'accélération ;
- professionnaliser le métier d'animateur des tiers lieux ;
- créer un fonds d'investissement socialement responsable de 50 millions d'euros pour aider à la reconversion d'espaces en tiers lieux ;
- favoriser la coordination public-privé en encourageant la mise à disposition de locaux par les collectivités et en formant les agents publics aux Tiers lieux.

Le programme "Nouveaux lieux, Nouveaux liens" a repris plusieurs de ces recommandations. Pour accompagner la dynamique des tiers-lieux, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) va être lancé pour créer 300 nouvelles "fabriques de territoires". Tiers-lieux existants et nouveaux projets, toutes les initiatives pourront prétendre à une subvention comprise entre 75 000 € et 150 000 € sur trois ans. L'objectif est de faire émerger :

- 150 Fabriques de territoire dans les territoires non urbains,
- 150 Fabriques de territoire dans les quartiers de la politique de la ville, dont 30 Fabriques Numériques de Territoire. Les 30 Fabriques Numériques de Territoire bénéficieront d'un financement supplémentaire de 100 000 € dès 2019.

Un fonds d'investissement immobilier dédié aux tiers-lieux sera également créé. Le Fonds de co-investissement de l'ANRU et Amundi créent un fonds d'investissement dédié aux tiers-lieux et aux espaces de coworking implantés dans les Quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV). Amundi, acteur pionnier de l'investissement socialement responsable (ISR) et le Fonds de co-investissement de l'ANRU, ont signé, à l'occasion de la journée nationale des tiers-lieux du 17 juin, une déclaration d'engagement pour la création avant fin 2019 de ce fonds doté de 50 millions d'euros.

Pour répondre au besoin d'échange d'expérience exprimé par les acteurs de ces espaces hybrides et multiformes, un conseil national des tiers lieux va être créé. Composé de représentants des tiers-lieux dans toute leur diversité, il doit permettre aux acteurs de partager leurs préoccupations, d'exprimer leurs envies, de porter des propositions. En parallèle, une association nationale facilitera le développement d'outils communs à partir des expériences que les uns et les autres partageront. Travaillant en étroite coopération, ces deux instances ont vocation à faire émerger une filière professionnelle.

Patrick Levy-Waitz explique que « *quand cette filière sera structurée, elle remplacera de facto le conseil national et l'association. L'idée n'est pas de créer de nouvelles instances. Elles ne sont que transitoires pour permettre aux acteurs, avec l'aide de l'Etat, de s'organiser, de dire leurs difficultés et de proposer des solutions. [...] Ce plan témoigne d'une reconnaissance forte de l'Etat, de ce mouvement. C'est la première fois qu'en Europe un Etat construit une politique ambitieuse "bottom-up", où les acteurs sont parties prenantes* » (Van Eeckhout, 2019).

II. Repenser les processus et modes de faire grâce à la mutabilité urbaine

II.1. Introduire de la souplesse au sein des procédures légales

Nous l'avons vu, l'hybridité des lieux se heurte aujourd'hui aux rigidités d'un urbanisme conçu pour durer et dont les pratiques dominantes traduisent un fonctionnement par phase et en silo. Penser un urbanisme travaillant de concert avec ces dynamiques émergentes nécessite de s'atteler à ces pratiques et de les questionner.

Depuis 1985, c'est la loi de Maîtrise d'Ouvrage Publique (MOP) qui met en place, pour les marchés publics, la relation entre maîtrise d'ouvrage publique et maîtrise d'œuvre privée. Les projets d'aménagements des collectivités territoriales sont donc soumis au principe de mise en concurrence du code des marchés publics avec une obligation de définition du programme de l'opération préalable à toute mise en concurrence et des procédures définies (concours, appels d'offre etc.). Ce cadre stricte empêche donc la mise en œuvre d'un projet chemin faisant avec des acteurs pluriels.

Néanmoins, depuis plusieurs années, les "Appels à Projets Innovants" (API) tels que "Réinventer Paris" ou les "Appels à Manifestation d'Intérêt" (AMI) ont connu un rapide succès dans le champ de l'aménagement urbain grâce à la plus large autonomie qu'ils confèrent aux acteurs de la fabrique urbaine. Nombreux sont ceux qui ont considéré ces procédures comme des modalités innovantes de production urbaine pour leur approche renouvelée du projet urbain, s'émancipant des pratiques, strictement encadrées et séquencées, qui ont organisé l'aménagement français depuis plus de cinquante ans (Pinson, 2009).

Cette innovation se retrouve à travers la prise en compte dès l'élaboration du projet de la question des usages, mais aussi par l'introduction de plus d'agilité et d'intégration afin d'accélérer la prise de décision et enclencher la phase opérationnelle et enfin par la mobilisation des promoteurs immobiliers, placés en position d'initiateurs voire de chefs d'orchestre et non plus seulement de partenaires.

Ces nouvelles démarches ont ainsi permis de mobiliser de nouveaux acteurs autour du traditionnel trio promoteurs, architectes, bureau d'études. Ces équipes doivent définir elles-mêmes le programme qui sera déployé sur un site sélectionné, selon les enjeux de ce dernier et les spécialités de chacune des parties prenantes.

Si les AMI suscitent un fort engouement pour certains, pour d'autres ils font l'objet de vives critiques sur le sujet du désengagement de la puissance publique et de la privatisation de la production de la ville. Pourtant, ils s'enracinent dans une histoire longue de plus de 50 ans de partenariats entre secteurs public et privé dans le domaine de l'aménagement tout en s'inscrivant dans des transformations plus larges ayant participé à repenser les modes de conception de la ville depuis le début des années 2000 (ibid).

II.2. La mutabilité pour concevoir le projet urbain : quand « *le chemin prime sur la destination* »

Aujourd'hui, la planification urbaine est l'alpha et l'oméga du processus de fabrication des villes sur le territoire français, avec pour conséquence un certain déterminisme de l'urbanisme. Néanmoins, on voit apparaître de manière croissante sur le territoire, des projets dont l'ingéniosité, la pertinence et la réussite proviennent d'une part d'indétermination, comme nous avons pu le voir à travers les Grands Voisins, DARWIN ou l'hôtel Patseur.

La planification urbaine a en héritage l'urbanisme fonctionnaliste associé au Congrès Internationaux d'Architecture Moderne (CIAM) (1928-1959) et synthétisé dans la charte d'Athènes de 1942. Elle apparaît en France en 1946 sous le Commissariat Général au Plan de Jean Monnet. Ces plans, mis en œuvre jusqu'en 1992, symbolisaient de véritables « régulateurs d'incertitudes » (Massé, 1965).

Les projets d'aménagement élaborés de nos jours conservent cette conception de la planification alors qu'elle semble de moins en moins adaptée à notre « monde liquide » (Bauman, 2007) caractérisé par l'incertitude et les risques continuels. Les crises à répétition qui se sont produites depuis la deuxième moitié du XX^e siècle jusqu'à nos jours ont signé l'arrêt d'une croyance en une croissance sans fin. Les pouvoirs publics doivent à présent s'adapter aux conditions d'instabilité assorties d'importantes coupes budgétaires. C'est pourquoi la planification telle qu'elle est définie aujourd'hui ne semble plus être la méthode pertinente

pour s'adapter et dépasser ces incertitudes et le moment de transition dans lequel se doit d'entrer les sociétés contemporaines (Durand, 2017).

En écho à ce constat, se multiplie au sein de la fabrique urbaine des projets dont les processus sont ouverts et itératifs tels que l'urbanisme transitoire ou les tiers-espaces. La multitude de ces initiatives peut être pensée au sein de ce que l'architecte-urbaniste Anne Durand nomme la mutabilité urbaine qu'elle définit comme « *une démarche, une posture présente à chaque étape des projets urbains, pour anticiper l'imprévisible* » (ibid, p.43).

Pour cela, trois conditions sont nécessaires : accueillir le changement, accepter l'incertitude, favoriser une collection d'inventivités cela afin de favoriser les possibles de manière habile pour que les espaces, les usages puissent se transformer. « *Ces conditions ne doivent pas être comprises comme des règles figées à suivre mais au contraire saisies comme le « résultat final d'un cheminement (Morin, 2015, p38) »* » (ibid, p.136). La mutabilité ne peut être réduite à une méthode, c'est un processus actif et ouvert pour aborder différemment les connexions entre temps présent et temps futur, et dépasser le support spatial. Anne Durand revendique que le processus de fabrique des villes soit l'occasion de faire ensemble avec pour objectif affirmé de rétablir des équilibres et de réduire les inégalités.

La ville mutable n'est pas sans règles, mais ces dernières sont davantage envisagées comme des principes ayant une certaine souplesse afin de s'ajuster aux transformations de la société. La mutabilité est indissociable des villes, malheureusement elle est restée depuis plusieurs décennies invisible pour les acteurs de la production urbaine. L'esprit réglementaire a pris l'ascendant. Mais des éléments diffus persistent qui une fois réorganisés pourraient la replacer au premier plan des opérations d'aménagements. Ainsi si la mutabilité n'est pas un changement radical de paradigme, elle met en avant une démarche renouvelée pour répondre aux défis des villes fragmentées.

Un exemple célèbre d'une ville en capacité de programmer un projet urbain de manière ouverte et itérative est celui de Nantes à travers l'opération de l'Île de Nantes.

L'urbaniste-architecte Alexandre Chemetoff et son équipe, qui furent sélectionnés en 1999 pour diriger l'opération, n'ont pas défini pour ce secteur un plan strict et détaillé mais davantage des orientations d'aménagements à travers un Plan Guide. Cet outil évolutif réactualisé chaque trimestre, est sans cesse nourri des consultations publiques et institutionnelles et des projets de promoteurs privés mais aussi des découvertes réalisées chemin faisant sur cet ancien territoire industriel. Les acteurs de la transformation de l'Île de Nantes la qualifient « *d'une somme d'expériences vivantes, une manière d'inventer le projet chemin faisant, en le réalisant dans l'espace public* » (Chemetoff, 2010, p.87). Cet urbanisme, au centre du Plan Guide, sous forme de processus évolutif, attentif aux usages et favorisant

les collaborations d'acteurs privés et publics est une démarche qui résonne en profondeur avec les réalités et besoins des tiers-lieux.

II.3. Expérimenter à travers l'occupation temporaire

Comme l'écrivait Françoise Choay dans son ouvrage *Le sens de la ville* en 1972 « *la rigidité fabrique l'anachronisme* ». C'est pourquoi penser la mutabilité du projet urbain s'accompagne également d'une réflexion sur la vie du bâti. Un bâtiment devrait aujourd'hui dès sa construction être structurellement pensé pour pouvoir être mutable, évolutif afin de se transformer à volonté en immeuble de logements ou en espace tertiaire, selon les besoins du territoire. Cela car aujourd'hui le constat partagé que rénover coûte plus cher que reconstruire est une ineptie alors que nous nous trouvons dans un temps d'épuisement des ressources naturelles.

Un bâtiment réversible ouvre également des possibilités d'ouverture, de latence, entre deux destinations. Peut ainsi se lover au sein de ces creux de vacances, un urbanisme transitoire permettant de tester des futurs usages et d'influencer, rediriger le futur du bâtiment tout en répondant au besoin du propriétaire de voir son bâtiment occupé et de certaines associations ou groupements de trouver un lieu pour concrétiser leurs projets. L'urbanisme transitoire modifie notre rapport aux villes : il ne s'agit plus seulement d'une approche spatiale mais aussi d'une approche temporelle.

Il est courant de voir se développer des tiers-lieux dans le cadre de l'urbanisme transitoire comme l'illustre Coco Velten. En effet, les situations de transition, de vacance et le caractère temporaire des projets permettent une liberté expérimentale, de mobiliser des dynamiques d'implication fortes et réactives, et de proposer des loyers au prix des charges. Au vu de ces spécificités, on comprend pourquoi les pratiques d'occupation temporaire des espaces et équipements vacants représentent des stratégies favorisées pour le développement de tiers-lieux au sein des villes.

II.4. Une réglementation qui incite et accompagne les initiatives citoyennes

Si les tiers-lieux ne peuvent répondre à eux seuls aux problèmes de pollution, de chômage ou d'étalement urbain, leurs caractéristiques d'hybridité, de réversibilité, d'indétermination est à prendre en compte comme une avant-garde de ce que pourrait être le futur de nombreux équipements.

Pour voir se développer cette mutabilité urbaine, certaines règles du code de l'urbanisme pourrait être repensées afin d'accompagner ces dynamiques. Ces dernières sont la plupart du temps des initiatives ascendantes provenant de la société civile, du privé ou du monde associatif. Pour être efficient dans cette démarche, le document à prendre en compte, car

opposable aux tiers, serait le Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui institue une vision par fonction-destination du foncier. Or dans un contexte d'hybridation fonctionnelle des lieux, il devient complexe pour les parties prenantes de la production urbaine de présager l'ensemble des nouvelles activités qui pourraient apparaître. Ainsi penser un PLU qui soit un accompagnateur voire un incitateur de ces nouvelles dynamiques dépassant l'approche par fonction-destination semble essentiel pour déployer ce levier de renouvellement urbain et de redynamisation des territoires (Fing, 2016).

La ville Leipzig en Allemagne représente une potentielle source d'inspiration par les outils juridiques qu'elle a su mettre en place pour une réflexion sur une évolution des règles de l'urbanisme hexagonale. Comme d'autres villes d'Allemagne de l'Est, Leipzig a vu partir un grand nombre de ses habitants après la chute du mur de Berlin. Ce phénomène massif de décroissance démographique impacta le tissu urbain lui-même donnant à la ville une image de "ville perforée", selon les mots d'Engelbert Lütke Daldrup, responsable de la planification urbaine de la ville, morcelée par les friches urbaines et industrielles. Pour répondre à ces difficultés, la ville a élaboré des stratégies de renouvellement et revitalisation urbaine dont une planification juxtaposant des cadres juridiques nouveaux, basés sur l'incitation et le soutien d'initiatives citoyennes. Ont ainsi émergé plusieurs projets, dont les quatre principaux sont Selbstnutzer (propriétaire occupant), Gebäudesicherung (sécurisation des bâtiments), Freiräume für Bürgerträume (des espaces d'aménagement libres pour les rêves des habitants), Stadthalten (conserver la ville) et Wächterhaus (maison gardée). Depuis 1999, la ville s'est également dotée d'un instrument juridique novateur : une réglementation qui donne le droit à la municipalité d'utiliser pendant quinze ans les friches et terrains vides que les propriétaires n'ont pas les moyens d'aménager. Les coûts d'utilisation de l'espace sont alors assurés par la mairie, avec le concours des fonds européens. Dans un contexte de baisse des crédits publics, cet urbanisme sous forme d'acupuncture urbaine (Casagrande, 2013) traduit une démarche d'aménagement du territoire itératif et favorise les actions citoyennes. Ces différents programmes montrent une vraie originalité dans leurs méthodes et constituent un tremplin pour le développement de nouvelles sociabilités, micro-locales (à l'échelle du block ou du quartier) et réticulaires. Cependant, il semble que pour être pleinement efficaces la question de la stratégie d'ensemble, de la masse critique de projets à atteindre pour répondre pleinement aux problèmes de dévitalisation urbaine doit être posée.

II.5. Inventer de nouveaux outils d'évaluation et d'engagement

La question de l'évaluation des impacts des tiers-lieux, qu'ils soient pérennes ou au sein d'occupation temporaire, voire au-delà de toutes les initiatives qui concourent à une production itérative et collaborative de la ville, doit être posée si l'on veut que perdurent et se diffusent à grande échelle les externalités positives qu'ils créent en termes sociaux et sociétaux et non pas voir se démultiplier les coquilles vides sous l'influence d'une image de "solution miracle" aux crises écologique et économique.

Pour s’emparer pleinement de cette question, les parties prenantes des tiers-lieux devraient se concerter pour créer des outils qu’ils jugent efficaces. Si des indicateurs de mesure des retombées économiques et d’attractivité du territoire doivent être référencés, l’essentiel n’est pas là malgré les attentes que l’on peut lire dans les discours politiques à ce sujet. C’est bien en termes d’innovation sociale et organisationnelle que se joue le futur des tiers-lieux. La difficulté de leur émergence mais surtout de leur maintien laisse à penser que des revendications fortes en terme de valeurs ont été peu diffusées malgré certaines initiatives comme le “manifeste des tiers-lieux” de Movilab par exemple.

Avec l’essor des tiers-lieux mais aussi de l’urbanisme transitoire, des études d’évaluation et chartes commencent à apparaître, posant les bases de modes d’actions et valeurs communes à diffuser, fidèles à l’esprit d’origine qui a fait naître les aventures les plus porteuses en termes de mise en liens, d’urbanisme solidaire. Si jusque-là, ces études autour de l’impact des tiers-lieux ou de l’urbanisme temporaire sur les territoires étaient peu nombreuses, ce constat est en train de changer avec plusieurs études sorties récemment et tentant de s’extraire des seuls impacts économiques et environnementaux.

Mille Lieux : objectiver l’impact des tiers-lieux sur le territoire

L’étude Mille Lieux, présentée en avril 2019, a été réalisée par l’association Ouishare et le cabinet de conseil c:ronos. Basée sur des retours d’expériences de villes moyennes, l’étude apporte aux territoires, un outil de connaissance des tiers-lieux et d’aide à la décision dans la construction de leurs politiques publiques en faveur de ces derniers. « *Nous avons à cœur de faire de ce travail un outil d’influence et de design des politiques publiques, au service de l’intérêt général* » explicite l’association Ouishare sur son site Internet.

Quatre champs d’exploration au centre des enjeux sociétaux ont été choisis : la transformation des territoires, l’évolution du rapport au travail, la création de communs et la transition écologique. Deux clés d’entrée sont proposées :

- une approche par terrains avec huit monographies qui dressent un tableau complet des lieux (fiche technique, cartographie et frise chronologique) pour mieux les recontextualiser sur leur territoire.
- une approche par impacts avec huit externalités positives ou limites qui permettent de mieux comprendre ce que ces lieux créent sur leur territoire.

Etude-Action l’urbanisme transitoire : évaluer les impacts sociaux et sur le projet urbains

L’atelier d’urbanisme « Approche.s ! » mène de 2018 à 2020 une étude-action sur l’impact social et urbain des projets d’urbanisme transitoire en France, autour de trois objectifs : qualifier les impacts sociaux et urbains de l’urbanisme transitoire, créer un outil

d'aide à la décision à destination des maîtres d'ouvrage et porteurs de projet, questionner le potentiels de l'urbanisme transitoire en tant qu'outil de stratégie territoriale. La première partie de cette étude a été remis en juillet 2019. L'évaluation des actions de l'urbanisme transitoire dans le temps permet ainsi de questionner en quoi il pourrait (ou pas et à quelles conditions) apporter des solutions méthodologiques pour :

- mieux connecter les projets urbains au territoire :
 - Répondre à court terme à une multiplicité de besoins hyper locaux
 - Accompagner et adapter l'élaboration des programmes urbains aux différents publics, moyens et contextes par le test d'usages in situ
 - Accompagner l'évolutivité des aménagements dans le temps avec des solutions réversibles (voire à faible-coût)
- mieux impliquer toutes les parties prenantes dans le projet :
 - Proposer des cadres de discussion avec des sujets concrets permettant une meilleure projection et implication des habitants et des partenaires
 - Identifier des futurs porteurs de projets et investisseurs par l'activation anticipée des sites

Charte en faveur du développement de l'occupation temporaire comme outil au service du territoire parisien

En août 2019, la Ville de Paris a signé une charte pour le développement de l'occupation temporaire à Paris, avec une quinzaine de partenaires publics et privés. Cette charte défend la systématisation de l'allocation d'espaces vacants à des projets d'intérêt général. Ses signataires s'engagent à respecter huit grands principes.

Nicolas Détrie souligne qu'il demeure de nombreux points de vigilance et que l'ensemble des acteurs ont la responsabilité de « *veiller à ce que les objectifs d'inventivité et les valeurs d'ouverture restent au cœur des projets temporaires. Il existe dans ces interstices spatiaux et temporels à la fois l'occasion d'être capable d'accueillir ce qui n'est pas possible dans les temporalités définitives en même temps que de créer un univers des possibles comme outils de la fabrique urbaine. (...) La prochaine étape, c'est de transformer en réalité cette déclaration d'intention : que chacun de ces signataires s'engage dans la réalisation d'un premier projet qui respecte bien les ambitions de la charte : accepter une part d'indétermination, assurer des fonctions d'hospitalité, être des espaces d'expérimentation de nos modes de vie. L'étape suivante : réussir à transposer dans la ville conventionnelle les valeurs d'usage, de créativité, d'hospitalité et de liberté qui existent de manière dense dans des occupations temporaires comme les Grands Voisins* » (Idelon, 2019).

Outil d'évaluation de lieux hybrides

En 2018, la coopérative Plateau Urbain a été lauréate de l'appel à projets "Pionniers French Impact" lancé par le Haut-Commissariat à l'Economie Sociale et Solidaire. L'aide technique et financière de ce prix a été orientée vers de la recherche et développement afin de capitaliser sur l'expérience et le savoir acquis à travers les différents projets menés par la structure depuis sa création en 2013. Le but : avoir un rôle de catalyseur et de conseil auprès de porteurs de projets souhaitant créer des lieux hybrides, temporaires ou pérennes. Pour se faire, Plateau Urbain met en place un outil de mesure d'impacts afin d'objectiver la valeur produite par les lieux hybrides en termes sociaux, environnementaux et pour la communauté à l'échelle locale, et sans se focaliser sur la valeur financière qui y est créée. Seront répertoriés et évalués : le territoire et contexte du projet ; sa temporalité (temporaire ou pérenne) ; son montage (gouvernance, objet, fréquence d'ouverture, activités et apprentissage, emploi, etc.) ; la création d'écosystèmes ; les usages développés... Cet outil se veut appropriable et contributif, il se matérialisera à travers fiche projet mise à jour par les porteurs de projets eux-mêmes via une plateforme en ligne, disponible à l'été 2020.

Afin de combler l'écart entre croyances et réalités, de rendre compte des missions de services publics rendues, des innovations effectives développées et de contribuer à une réflexion sur les communs urbains, la question du respect des manifestes, chartes et outils d'évaluation devra être approfondie et suivie finement par les acteurs de cet urbanisme solidaire.

III. Inscrire les tiers-lieux dans le territoire des communs urbains pour garantir leur originalité

III.1. Les communs : une notion actuelle issue d'une longue tradition historique

La représentation du tiers-lieu, compris dans l'ensemble plus vaste du tiers-espace « *c'est-à-dire un espace qui n'est pas standardisé et stéréotypé selon des normes et des règles « d'en haut », mais qui s'aménage selon une maîtrise d'usage, un espace qui permet alors la construction d'une parole légitime, une parole en acte agissant sur les processus* » tel que le décrit Hugues Bazin, s'inscrit dans celle des communs (Brossaud, Fiori, Simay, 2019).

Chacune des initiatives de lieux précitées révèle « *la conscience du lieu* » telle qu'Alberto Magnaghi la définit : « *valoriser une citoyenneté active, des réseaux civiques et des formes d'auto-gestion des biens communs capables de fabriquer une richesse durable en chaque lieu du monde* » (Magnaghi, 2014).

Tiers lieux donc mais aussi jardins partagés, habitat participatif, monnaies locales, mobilités partagées, logiciels libres, etc. sont autant d'initiatives développées de nos jours par des acteurs de la société civile et des organisations privées avec pour objectif de produire, gérer et partager des ressources matérielles et immatérielles. Ces démarches s'inscrivent dans un mouvement global de réappropriation de l'espace pour initier des villes plus collaboratives et

inclusives et résonnent ainsi en profondeur avec la notion des communs qui connaît depuis plusieurs années un vif regain d'intérêt.

C'est l'économiste américaine lauréate du prix Nobel en 2009, Elinor Ostrom, qui l'a remis au premier plan dans les années 1990 en retraversant ses origines lointaines, offrant une compréhension enrichie des relations entre parties prenantes, au-delà des seules sphères publique et privée, et l'amenant sur le terrain des expériences citoyennes collaboratives.

Elinor Ostrom définit les communs par trois conditions : une ressource (matérielle ou immatérielle), une communauté ouverte et incluante, une pratique indépendante de mise en commun ou de faire en commun qui établit des règles d'accès et d'usage afin de partager et de préserver la ressource (Ostrom, 1990).

La notion de communs n'est pas récente. Dans la seconde moitié du moyen-âge, les communs relèvent des limites encadrant les terres seigneuriales. Les seigneurs concèdent alors aux serfs un droit d'usage sur certains pâturages, ou offrent aux « sans terre » d'effectuer le glanage et le pacage des troupeaux après la moisson. L'usage du sol, la coutume, prévaut alors sur la propriété, la règle écrite. Dès la Renaissance les premiers signes du libéralisme économique et de la concentration agro-industrielle apparaissent et vont relégués au second plan les communs. C'est notamment le cas dans certaines régions d'Angleterre à travers le mouvement des enclosures où une agriculture traditionnelle, qui s'inscrivait dans un cadre de coopération, s'est transformée en système de propriété privée des terres, affirmant ainsi progressivement un droit exclusif de propriété sur la terre au détriment des anciens usages.

Les communs vont ensuite réapparaître à travers plusieurs phénomènes récents, leur faisant recouvrir des dimensions à la fois juridiques, économiques et politiques (Diguët, 2019). Tout d'abord, celui de l'avènement d'Internet dans les années 1990 et le mouvement des ressources en accès libre "Open Source" qui sont autant de pratiques alternatives destinées à favoriser le partage, le développement et la diffusion de contenus. De nombreuses expériences (Wikipédia, Creative Commons...) se sont alors développées autour de ces communs numériques s'inspirant de ces principes de collaboration et d'accessibilité. Par la suite, la notion de communs va fortement se déployer consécutivement aux crises environnementales qui font apparaître la nécessité de préserver les ressources naturelles par une gouvernance par-delà les états. Les décennies de politiques d'austérité et de vagues de privatisation, entraînant des inégalités d'accès aux ressources, produisent une autre source de compréhension du regain d'intérêt pour les communs, tout comme en écho l'essor de l'économie sociale et solidaire. Enfin, on observera dans de nombreux pays européens notamment, une pression citoyenne pour l'accès à un droit de co-production de la vie publique.

La réflexion sur les communs se répand aussi au sein d'actions contestataires. L'année 2011 est marquée par la multiplication de mouvements qui prennent leur essor sur des places publiques en faisant de celles-ci des lieux de débats et d'expérimentations collaboratives. C'est le cas par exemple du mouvement "Occupy" aux États-Unis et en Angleterre, de l'occupation de la Puerta del Sol à Madrid ou des Printemps arabes. Si les objectifs et les enjeux sont singuliers à chacune de ces situations, elles participent à ré-inventer des pratiques urbaines de rassemblement et de protestation dans le cadre de l'action politique.

III.2. Co-construire des politiques publiques de gestion des communs : l'exemple italien

Nous l'avons vu des politiques publiques de soutien sont essentielles pour développer les tiers-lieux. Nous pensons qu'il est indispensable d'étendre cette démarche aux communs afin qu'elle devienne systémique. L'Italie est aujourd'hui l'un des pays les plus actifs autour de l'élaboration d'une politique publique des communs. Le projet "Enacting the commons" mené entre autre par la 27^e Région, afin d'explorer comment les communs transforment l'action publique en Europe documente les avancées de la péninsule italienne sur ce sujet. Nous nous appuyons ici sur leurs données pour étayer notre propos.

Suite à l'application de politiques publiques d'austérité entraînant de nombreuses privatisations de biens et des services publics, est apparu dans le pays, au cours des années 2000, un mouvement social et citoyen autour des communs urbains et de la gouvernance de ces derniers.

L'histoire récente des communs en Italie (*beni comuni*) est marquée par la définition juridique élaborée par la Commission Rodotà (sous le Gouvernement Prodi) en 2007 qui stipule que les communs sont des « *biens qui comportent une utilité fonctionnelle pour l'exercice des droits fondamentaux et le libre développement de la personne* ». Leur retrait du marché est recommandé en même temps que leur ouverture à des modalités de participation pouvant favoriser l'accès et le contrôle démocratique sur leur modèle de gestion en vue de leur préservation.

Bien que la loi qui devait retranscrire le travail de la commission dans le droit italien n'ait jamais été adoptée, celui-ci a néanmoins considérablement nourri les débats et les actions citoyennes dans la péninsule. Le référendum national de 2011 sur l'eau bien commun, au cours duquel 95 % des votants se sont exprimés pour que l'eau reste publique en est un exemple emblématique.

A partir de ce contexte, de foisonnantes initiatives, réflexions politiques et théoriques sur les communs se sont déployées jusqu'à aujourd'hui dans tout le pays, marquées notamment par des nouvelles réalisations dans le domaine juridique. Une illustration de ce mouvement qui fait école est celui de la charte de Bologne.

En 2014, les pouvoirs publics ont adopté un cadre de « *collaboration entre les citoyens et l'administration pour l'entretien et la régénération des biens communs urbains* » dont l'objectif est de permettre à des personnes, physique ou morales, seules ou collectivement, de participer de manière autonome à l'exécution d'une partie des missions d'intérêt général, de service public, avec l'appui de sous le regard de la puissance publique. Cela tout en transformant le fonctionnement de l'administration afin de provoquer une nouvelle relation collaborative et en définir les modalités. Cette procédure introduit donc un changement de rapports entre administration et administrés, et favorise des partenariats public-communs.

Depuis 2014, près de 180 pactes de coopération ont été conclus à Bologne parmi lesquels le tiers-lieu INstabile Portazza se situant dans un ancien centre civique abandonné propriété de la ville. Aujourd'hui ce sont près de 140 villes italiennes qui ont adoptées ce type de charte, dont la ville de Turin qui porte le projet Co-City (programme Urban Inovative Action de l'Union Européenne). Ce dernier recherche de quelle manière la gestion des ressources sous forme de communs au travers des pactes, permet d'apporter des solutions à la pauvreté et aux fractures sociales et territoriales.

III.3. Renouveler l'approche de l'aménagement territorial à travers les communs

Les formes de production des communs ont un caractère territorial marqué. Espaces urbains, paysages et territoires sont considérés comme des biens communs territoriaux (Magnaghi, 2014). Les communs urbains peuvent être des biens ou des services, publics ou privés, leur singularité en tant que commun relève principalement des fonctions qu'ils remplissent socialement et du mode de gestion collaborative qui prévaut (Festa, 2018).

Peuvent ainsi figurer parmi les communs urbains : les parcs, les jardins, les lieux en friche, les théâtres, les cinémas, ainsi que les lieux informels de production culturelle, les lieux de production sociale (les places, les lieux de rassemblement), les bibliothèques, le patrimoine culturel, artistique, scientifique, certaines infrastructures matérielles et immatérielles et certains services urbains, les données numériques, les logements sociaux... (ibid).

Les communs urbains ont pour point commun leur développement dans des milieux où une tension forte existe autour d'une ressource : prix du foncier et du bâti élevés, concurrence des usages, densité humaine, etc. Ils peuvent donc représenter une solution locale à plusieurs problématiques urbaines actuelles : faciliter l'accès au foncier et au bâti, favoriser une co-construction de la production urbaine, encourager une gestion partagée de ressources, proposer les voies pour la transition écologique et renforcer la cohésion sociale par une action collective des citoyens et citoyennes (Diguët, 2019). C'est par exemple le cas de l'Hôtel Pasteur à Rennes où les associations peuvent trouver des locaux aux loyers raisonnables et où à travers

une gouvernance ouverte, transparente et originale, une réflexion se développe autour de la maîtrise d'usage comme mode de faire d'une ville plus durable et inclusive.

L'essor de nouvelles formes juridiques pour les entreprises telles que les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) ou les Sociétés Coopératives et Participatives (SCOP) institutionnalise les modes de gouvernance partagée pour la gestion de certains espaces ou ressources. Afin de se renouveler, l'urbaniste Cécile Diguët propose que le processus de la fabrique urbaine s'inspire de ces pratiques à travers « *le portage du foncier via des foncières solidaires ; la définition des usages ou programmation avec des processus comme l'urbanisme transitoire, les démarches de programmation ouverte, l'habitat et l'urbanisme participatifs ; la co-construction d'espaces, les chantiers ouverts ; la gestion commune d'espaces ouverts ou publics* » (ibid).

Néanmoins, elle insiste sur la nécessité de penser l'aménagement territorial au travers des communs urbains sans antagonisme avec les infrastructures grâce auxquelles les villes et les territoires fonctionnent. Elle s'appuie ainsi sur l'article du directeur de recherche à l'École des Ponts ParisTech Gilles Jeannot « Les communs et les infrastructures des villes » dans lequel il pointe que : « *les communs sont par nature l'objet de conflits d'usage et se rappellent de ce fait à tout moment à l'attention, les infrastructures, lorsqu'elles sont installées et fonctionnent sans heurts, disparaissent même quand elles ne sont pas enterrées, comme les réseaux d'eau d'électricité ou de téléphone. Cette invisibilisation est un problème pour assurer la complémentarité pourtant nécessaire entre communs et infrastructures lourdes.* »

Conclusion

Nous l'avons vu tout au long de ce travail, les tiers-lieux représentent une des configurations possible du renouvellement des pratiques en terme d'aménagement, axé sur la collaboration, l'hybridité, l'indétermination. Ils prennent parfois le relais de services publics quand ces derniers ont déserté les territoires. Ce sont de nouveaux lieux d'apprentissage favorisant la formation entre pairs et les connexions entre acteurs d'horizons divers. Enfin, ils bousculent les rôles et l'organisation en silo des pouvoirs publics.

Mais les tiers-lieux ne doivent pas être appréhendés de manière isolée. Ils font partie d'un mouvement plus vaste et profond de mobilisation citoyenne, celui des communs, qui peut être tout autant représenté par des initiatives comme l'urbanisme temporaire, le tiers-paysage (Clément, 2004), le contre-espace (Bazin, 2013)...

A la suite de cette étude, nous pouvons supposer que le phénomène des tiers-lieux est en train d'arriver à un stade de maturité le mettant face à des perspectives d'avenir plurielles voire contradictoires. Afin d'en être pleinement décisionnaires et ne pas apparaître comme de simples outils de marketing territorial au service d'intérêts publics et privés particuliers, il semble indispensable, pour les tiers-lieux se définissant à travers des démarches collaboratives et citoyennes, de défendre l'idée qu'ils constituent des communs urbains devant être accompagné par une politique publique singulière.

Ainsi, nous postulons que les initiateurs et utilisateurs des tiers-lieux doivent à présent investir le domaine du droit et revendiquer une appartenance légitime aux communs afin d'en diffuser les valeurs.

Cette volonté d'affirmer des valeurs sociales et solidaires commence à être audible chez certains acteurs historiques à travers un glissement sémantique. C'est le cas de la coopérative Plateau Urbain. A sa création, il était question de lieux partagés et hybrides se déployant au sein d'un urbanisme temporaire ayant donc un début et une fin. Puis le terme d'urbanisme transitoire est apparu (notamment avec les Grands Voisins), il y a bien aussi un début et une fin mais ce qui se passe à l'intérieur de cet interstice spatio-temporel est pris en compte afin d'influencer le futur du site. Enfin, les fondateurs de la SCOP parlent à présent d'urbanisme solidaire pour signifier une ambition urbaine et politique assumée, celle d'une manière nouvelle de défendre le droit à la ville.

Aussi, afin d'asseoir encore davantage les tiers-lieux comme catalyseurs de mise en liens, nous proposons à notre tour un glissement sémantique du terme de collaboration à celui de coopération selon la définition qu'en propose l'économiste Eloi Laurent dans son ouvrage *l'Impasse collaborative*. Pour lui, la collaboration est « *un choix utilitariste limité à la survie et*

à la reproduction, [...] à l'accomplissement en commun d'une tâche nécessaire » (Laurent, 2018, pp.15-34). Alors que la coopération ambitionne de « cerner la capacité distinctive des humains à s'associer pour apprendre et connaître, et non pas seulement pour vivre ni même pour faire. [...] L'œuvre collective que vise la coopération est la connaissance commune, le plus précieux des biens humains. Parce que coopérer, c'est apprendre à connaître ensemble, la coopération transforme les humains en pédagogues les uns pour les autres. » (ibid, pp.17-36).

Enfin, pour impacter durablement les cadres et méthodes des acteurs de la production urbaine, les tiers-lieux doivent être suffisamment nombreux pour insuffler un effet systémique. Puis se fédérer de manière organisationnelle autour de réseaux ou coopératives mais aussi à travers des outils tels que les chartes revendiquant des valeurs fortes ou des études d'évaluation. Ils permettront ainsi aux pouvoirs publics d'identifier les tiers-lieux qui sont réellement des espaces de mise en liens, d'innovation, de sociabilité, de coopération, d'apprentissage. Car c'est bien de ces espaces-là dont les territoires ont besoin pour construire des sociétés solidaires.

Bibliographie

Ouvrages

Bauman Zygmunt, *Le Présent liquide Peurs sociales et obsession sécuritaire*, 2007, Paris, Le Seuil, 144 pages

Bertoncello Brigitte, Dubois Jérôme, *Marseille Euroméditerranée accélérateur de métropole*, 2010, Parenthèses éditions, 272 pages

Burret Antoine, *Tiers lieux : et plus si affinités*, 2015, Limoges, Fyp éditions, 176 pages

Casagrande Marco, *Biourban Acupuncture Treasure Hill of Taipei to Ardena*, 2018, International Society of Biourbanism, 56 pages

Chemetoff Alexandre, *Le Plan Guide (suites)*, 2010, Archibooks, 104 pages

Choay Françoise, *Le sens de la ville*, 1972, Paris, Le Seuil, 182 pages

Clément Gilles, *Manifeste du tiers paysage*, 2004, Sens et Tonka, 48 pages

Durand Anne, *Mutabilité urbaine la nouvelle fabrique des villes*, 2017, Paris, Folio, 256 pages

Jacobs Jane, *Déclin et survie des grandes villes américaines*, 1961, Parenthèses Editions, 458 pages

Jullien François, *Conférence sur l'efficacité*, 2005, Paris, PUF, 92 pages

L'Hypothèse collaborative, Marseille, Hyperville, 2018, 288 pages

La 27e Région, *Design des politiques publiques*, 2010, Paris, La Documentation Française, 165 pages

Lallement Michel, *L'Âge du faire. Hacking, travail, anarchie*, 2015, Paris, Le Seuil, 448 pages

Laurent Eloi, *L'Impasse Collaborative pour une véritable économie de la coopération*, 2018, Paris, Les Liens qui Libèrent, 185 pages

Lefebvre Henri, *Le Droit à la Ville*, 1968, Paris, Anthropos, 135 pages

Magnaghi Alberto, *La Biorégion urbaine, Petit traité sur le territoire bien commun*, 2014, Eterotopia, 174 pages

Massé Pierre, *Le Plan ou l'anti-hasard*, 1965, Paris, Gallimard, 256 pages

Moulier-Boutang Yann, *Le capitalisme cognitif : la nouvelle grande transformation*, 2008, Paris, Éditions Amsterdam, 320 pages

Oldenburg Ray, *The Great Good Place*, 1989, New York, Paragon House, 384 pages

Ostrom Elinor, *Governing the Commons : The Evolution of Institutions for Collective Action (Political Economy of Institutions and Decisions)*, 1990, Cambridge University Press, 298 pages

Pinson Gilles, *Gouverner la ville par projet, urbanisme et gouvernance des villes européennes*, 2009, Paris, Presses de Science Po, 420 pages

Roncayolo Marcel, *La ville et ses territoires*, 1990, Paris, Gallimard, 288 pages

Rapports

Coopérative des Tiers-Lieux, *Rapport tiers-lieux à l'usage des collectivités*, 2018, 15 pages

Fing, *Softplace*, 2016, 126 pages

Guérin Thomas, Richez-Battesti Nadine, *Guide de l'Innovation Sociale*, 2015, Observatoire Régional ESS - CRESS PACA/LEST-CNRS AMU, 36 pages

Levy-Weitz Patrick, *Mission Coworking : faire ensemble pour mieux vivre ensemble*, 2018, 264 pages

Taddei François, *Un plan pour co-construire une société apprenante*, 2018, 88 pages

Articles

Aignon Lucile, Manuel Léonor « La Coopérative Tiers-Lieux : peut-on faire école des tiers-lieux ? », *L'Observatoire*, n° 52, 2018/2, pp. 65-67.

Aubouin Nicolas, « Dynamiques organisationnelles, modes de gestion et institutionnalisation de différents tiers-lieux culturels », *L'Observatoire*, n°52, 2018/2 p. 39-42.

Aubouin Nicolas, Coblence Emmanuel, « Les nouveaux territoires de l'art, entre îlot et essaim. Piloter la rencontre entre friche artistique et territoire », *Territoire en mouvement - Revue de géographie et aménagement*, n°17-18, 2013, pp. 91-102.

Balàï Christine, « Les tiers-lieux, espaces d'émergence et de créativité », *article rédigé dans le cadre de l'étude réalisée par le Laboratoire LISE du CNAM pour la ville de Paris, « Pratiques culturelles à l'horizon 2030 »*, 2012

Bazin Hugues « Les figures du tiers espace : contre-espace, tiers paysage, tiers lieu », *Médiapart (en ligne)*, 2013

URL : <https://blogs.mediapart.fr/hugues-bazin/blog/291013/les-figures-du-tiers-espace-contre-espace-tiers-paysage-tiers-lieu>

Besson Raphaël, « Rôle et limites des tiers-lieux dans la fabrique des villes contemporaines »
Territoire en mouvement, Revue de géographie et aménagement (en ligne), n°34, 2017
URL : <http://journals.openedition.org/tem/4184>

Besson Raphaël, « Les laboratoires citoyens madrilènes face à la crise économique espagnole : l'invention d'un "urbanisme tactique" ou d'un "urbanisme précaire" », *Bulletin des professionnels de Adp-Villes en développement*, n°104, 2016

Brossaud Claire, Fiori Sandra, Simay Philippe, « Les communs urbains : nouveau droit de cité ? »,
Métropolitiques, 2019
URL : <https://www.metropolitiques.eu/Les-communs-urbains-nouveau-droit-de-cite.html>

Christine Liefoghe, « Le tiers-lieu, objet transitionnel pour un monde en transformation »,
L'Observatoire, n°52, 2018, pp. 9-11.

Cléach Olivier, Deruelle Valérie, Metzger Jean-Luc, « Les "tiers lieux", des microcultures innovantes ? »
» *Recherches sociologiques et anthropologiques*, n°46-2, 2015, pp. 67-85.

Demazière Christophe, Erdi Gülçin, Galhardo Jacques, Gaudin Olivier, « 50 ans après : actualités du droit à la ville d'Henri Lefebvre », *Métropolitiques*, 2018
URL : <https://www.metropolitiques.eu/50-ans-apres-actualites-du-droit-a-la-ville-d-Henri-Lefebvre.html>

Diguet Cécile, « Les communs urbain, une notion pour repenser l'aménagement territorial ? » *Note rapide de l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement d'Ile-de-France*, n°813, 2019

Entretien avec Fabrice Lextrait, Propos recueillis par Jean-Louis Bonnin « 2001-2018 : des nouveaux territoires de l'art aux tiers-lieux », *L'Observatoire*, n°52, 2018/2, pp. 22-25.

Entretien avec Philippe Barré, Propos recueillis par Lisa Pignot « Darwin écosystème : un géant aux pieds d'argile », *L'Observatoire*, n°52, 2018/2, p. 31-35.

Jeannot Gilles, « Les métiers flous. Travail et action publique, Collection travail et activité humaine »,
Les Annales de la recherche urbaine, n°103, 2007. p. 212.

Liu Michel, « L'étude des cultures », *Document CERSO*, n°99/2, 1999, pp. 2-37.

Mazzella Sylvie. « Le quartier Belsunce à Marseille : Les immigrés dans les traces de la ville bourgeoise », *Les Annales de la recherche urbaine*, n°72, 1996, pp. 119-125.

Suire Raphaël, « La performance des lieux de cocréation de connaissances : Le cas des FabLabs »,
Réseaux, n° 196, 2016/2, pp. 81-109.

Sites Internet

blogs.mediapart.fr/scopfair/blog/150618/babayagas-oasis-et-grands-voisins-reinventer-le-vivre-ensemble-0

enactingthecommons.la27eregion.fr/category/italie/

fatche2.fr/art/2500

fatche2.fr/art/2611

geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/notion-a-la-une/commons

iau-idf.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_1427/UrbanismeTransitoire.pdf

la-croix.com/Journal/A-Marseille-laboratoire-loger-tous-sans-abri-2018-04-06-1100929450

lamarseillaise.fr/marseille/societe/75787-marseille-a-coco-velten-chacun-a-trouve-sa-place

lemonde.fr/campus/article/2019/02/04/nicolas-detrie-fait-entrer-la-ville-collaborative-a-l-universite_5419142_4401467.html

lemonde.fr/economie/article/2018/09/19/le-phenomene-des-tiers-lieux-s-impose-a-l-etat_5357432_3234.html

lemonde.fr/economie/article/2019/06/18/l-etat-s-engage-a-soutenir-les-tiers-lieux-dans-les-territoires_5477911_3234.html

lepoint.fr/societe/a-marseille-un-projet-experimental-loge-des-sdf-aux-cotes-de-start-up-03-04-2019-2305418_23.php

lilianricaud.com/travail-en-reseau/tiers-lieux-communaute-innovation-generation-de-valeur/

madeinmarseille.net/50176-ilot-parc-saint-charles-porte-aix/

makery.info/2019/08/30/la-ville-de-paris-sengage-pour-lurbanisme-transitoire/

marcelle.media/2019/04/09/coco-velten-cest-qui-celle-la/

marsactu.fr/agora/marseille-nexiste-plus/?fbclid=IwAR324RMBfxJR648rXVB9gBwS6A_jpV9KWgJPAeScYMcA_5gJ8UG4-dTvRu0

marsactu.fr/coco-velten-le-projet-doccupation-temporaire-qui-veut-faire-du-social-autrement/
medium.com/fab-city-grand-paris/plateau-urbain-r%C3%A9sorber-la-vacance-servir-la-cr%C3%A9ation-1-2-4814abc32015

[movilab.org/index.php?title=Le manifeste des Tiers Lieux](http://movilab.org/index.php?title=Le_manifeste_des_Tiers_Lieux)

ouishare.net/article/entretien-avec-sophie-ricard-architecte-de-lhotel-pasteur-exploration-mille-lieux-1-8

ouishare.net/events/objectiver-limpact-des-tiers-lieux-sur-les-territoires

ville-developpement.org/docman-type-liste/download/863-104-fr-8-pagesvf/bulletins-villes-en-developpement

yeswecamp.org/

Annexes

Annexe 1 : Répartition territoriale des tiers-lieux en France

En 2018, 1463 tiers-lieux ont été recensés par la Mission Coworking dont 54% en métropole et 46% hors métropole

Auvergne-Rhône-Alpes : 200
Bourgogne-Franche-Comté : 67
Bretagne : 86
Centre-Val de Loire : 37
Corse : 7
Grand Est : 67
Guadeloupe : 1
Guyane : 1
Hauts-de-France : 75
Île-de-France : 316
Martinique : 1
Mayotte : 0
Normandie : 28
Nouvelle-Aquitaine : 222
Occitanie : 163
Pays de la Loire : 62
Provence-Alpes-Côte d'Azur : 127
Réunion : 3

Annexe 2 : entretiens réalisés

Marthe Pommié, directrice de la modernisation au sein du SGAR PACA et responsable du Lab Zéro

Anne Chemier, chargée de mission Innovation Sociale, politiques locales et sociales de l'habitat au sein de l'ARHLM PACA-Corse / participe au groupe de réflexion Pensons le matin installé à Coco Velten

Claire Hofer, intervenante en communication d'utilité publique / participe au groupe de réflexion Pensons le matin installé à Coco Velten

Nadine Richez Battesti, maître de Conférences en Sciences Economiques à Aix-Marseille Université, spécialisation : innovation sociale

Rehda Califano, chef de service cohésion sociale à la métropole

Sébastien Delfavero, chargé par Euroméditerranée, dans le cadre d'une CIFRE, du suivi de Coco Velten et de l'analyse des rapports qui s'exercent entre ce projet et les espaces publics de la ZAC St-Charles

Nicolas Mattei, directeur de projet ZAC St Charles chez Euroméditerranée

Nicolas Détrie - directeur de Yes We Camp

Céline Point, chef de projet renouvellement urbain à Marseille Rénovation Urbaine

Maxence Moreteau, sociologue, urbaniste au sein de l'Agence D'Études Urbaines & Sociales

Elodie Martin, directrice de Môm'Sud Réseau Môm'artre

Martin Locret, chargé de projets évaluation impact chez Plateau Urbain

Annexe 3 : Typologie des tiers lieux d'après le rapport de la mission Coworking

COWORKING : un type d'organisation du travail qui regroupe à la fois un espace de travail partagé, mais aussi une communauté de coworkers, c'est-à-dire de travailleurs encourageant l'échange, l'ouverture et la collaboration.

HAKERSPACE (ou hacklab) : espace dédié à des ateliers spécifiques, autour d'un outil ou d'un projet numérique, qui rassemblent des groupes de passionnés possédant un intérêt commun. Ils fonctionnent comme des centres pour le partage et la transmission de connaissances.

FABLAB (abréviation de Fabrication laboratory) : une plate-forme ouverte de création et de prototypage d'objets physiques, «intelligents» ou non. Il regroupe un ensemble de machines à commande numérique de niveau professionnel, mais standards et peu coûteuses.

MAKERSPACE : Il regroupe savoir-faire numériques (community manager, web designer, roboticien, etc.), artisanaux (menuisiers, stylistes, créateurs de bijoux, maroquiniers, etc.) et artistiques (street artistes, plasticiens, sculpteurs, designers, etc.).

LIVING LAB : laboratoire d'innovation ouverte. L'utilisateur est placé au centre du dispositif afin d'imaginer, développer et créer des services ou des outils innovants qui répondent aux espérances et nécessités de tout un chacun.

Autre typologie des tiers-lieux d'après Raphael Besson (Besson, 2018) :

LES TIERS LIEUX D'ACTIVITÉS

Ils relèvent de la catégorie des coworking spaces, c'est-à-dire des espaces de travail partagés pour des télétravailleurs ou des indépendants, mais aussi des communautés, des réseaux ouverts de travailleurs encourageant l'échange et la collaboration. Une communauté de personnes et d'organisations qui partagent plus qu'un espace et des outils de travail : des échanges, des liens et des projets. Pour Bruno Moriset, les espaces de coworking permettent de disposer d'une « ubiquité informationnelle » dans laquelle les « créatifs » sont à la recherche de lieux favorisant les liens de sociabilité et de collaboration (Moriset, 2016). Ainsi, les espaces de coworking se distinguent d'autres lieux de travail partagés (télécentres, bureaux en open space, centres d'affaires, pépinières d'entreprises) par deux aspects principaux : une collaboration entre les usagers qu'il convient de provoquer par le lieu, son animation ou ses valeurs ; une innovation générée par cette collaboration. La collaboration n'est en général pas ce qui est recherché par ces espaces, elle ne constitue pas un objectif premier. Quant aux incubateurs et autres accélérateurs, s'ils encouragent la collaboration entre structures, ces dispositifs ne sont pas systématiquement associés à un lieu, un espace de travail partagé. (Besson, 2015)

LES TIERS LIEUX CULTURELS

Ils comprennent les Bibliothèques Troisième Lieu, les friches culturelles (comme Le 104 à Paris), les événements de type « museomix », les coworking spaces, les Living Labs, Fab labs ou Learning Labs déployés au sein d'universités ou de centres de culture scientifique. L'enjeu pour ces différents lieux culturels, est d'intégrer en leur sein les nouveaux modes de travail collaboratifs et ouverts, dans une quête d'innovation et d'attractivité des publics, et de renouvellement de leurs modes de gestion, de médiation et diffusion des savoirs et des cultures. Nous définissons le tiers lieu culturel comme « un espace hybride et ouvert de partage des savoirs et des cultures, qui place l'utilisateur (le visiteur, le lecteur, l'étudiant, le spectateur...), au coeur des processus d'apprentissage, de production et de diffusion des cultures et des connaissances. Le tiers Lieu culturel est encadré dans son territoire et se positionne comme une interface entre l'upperground des Institutions culturelles, et l'underground des habitants, usagers et des sphères culturelles et artistiques émergentes et alternatives. Le tiers lieu culturel promeut une culture de l'expérimentation, de la mise en scène et de la coproduction des savoirs et des cultures » (Besson, 2017).

LES TIERS LIEUX DE SERVICE ET D'INNOVATION PUBLIQUE

Ils sont souvent déployés à l'initiative de collectivités, afin de régénérer des territoires en déprise. Entrent dans cette catégorie les Maisons de Services au Public, les conciergeries solidaires, certains commerces multiservices (FING, 2016) et les laboratoires d'innovation publique mis en oeuvre notamment par l'État, et dont la vocation est d'innover dans l'action publique (politiques publiques et modes de faire).

LES TIERS LIEUX D'INNOVATION

Ils cherchent à stimuler les procédés d'innovation en faisant interagir une diversité d'acteurs (chercheurs, acteurs économiques et usagers) et en s'appuyant sur le partage, l'expérimentation et le prototypage. Entrent dans cette catégorie de nombreux fab labs ou living labs qui promeuvent des méthodologies d'intelligence collective où les utilisateurs sont placés au coeur des processus d'innovations (Besson, 2015).

LES TIERS LIEUX SOCIAUX

Ils portent un objectif social affirmé, autour d'enjeux sociétaux, de participation citoyenne, d'encapacitation, d'entrepreneuriat social ou encore de transitions démocratiques. Ils sont fortement structurés autour des acteurs de l'économie collaborative, de l'économie numérique et de l'ESS (Économie sociale et solidaire) (Besson, 2015).

Annexe 4 : Les structures installées sur le site de Coco Velten

- 352-353** AIR Climat : Informateur sur le changement climatique
- 360** Alban de Chateauvieux : Artiste plasticien à l'écoute
- 256** Ancrages : Marseille, terre d'accueil ?
- 358** Atelier Aïno : Réhabilitation, matériaux, participation
- 259** Atelier de Céramique : Fabricant de belles choses
- 252** Ateliers Boucaran : Recherche plastique-textile
- 349** Azur : Studio de création mode et design
- 129** Le Bazar Palace : Entremetteur d'espace libre et théâtral
- 121-121bis** Because U Art : Expressions artistiques
- 340** Ça va faire du bruit. : Design global
- 350** Crisscross.studio : Motion design et animation
- 340** Double neuf : Diffusion musicale, création sonore
- 354** Droit à l'hygiène : Urgence sociale
- 121-121bis** Europart Conseil
- 260** Festival Parallèle : Plateforme pour la jeune création contemporaine
- 130-131** Joseï Simone : Collectif culture et bien-être
- 123** Klima Intérieurs : Art & décoration intérieure
- 351** L'Orage : Esthétiques et pratiques audiovisuelles
- 122** La Banquette : Torréfaction artisanale de café
- 340** La Société de Distribution Du Sensible : Créations artistiques
- 340** La Société Du Sensible : Production de films
- 355** LàBO : Architectes artisans jardiniers
- 124** Le BOA : Orientation des artistes exilés
- 005** Le Cabanon de Simon : Lieu de convivialité pour personnes valides et handicapées
- 361** Le Carillon : Valoriser la solidarité entre commerçants, habitants et personnes en grande précarité
- 125** Le Tamis : Anthropologies coopératives
- 254** Les petits labos : Arts, sciences, action sociale
- 340** Les Six Patates : Studio de création
- 363-366** Marss : Psychiatrie, précarité
- 356-357** Môm' Sud : Éducation, arts et culture
- 340** Olivier Sarrazin : Photographie & film
- 125** Pensons le matin : Réflexion et débat citoyen
- 126** Peuple et Culture : Marseille Littérature et cinéma
- 340** Radio BAM : Webradio
- 006** Sozinho : Action culturelle de proximité
- 129** Synapt : Déclat collectif
- 127-128** Tabasco Video : Audiovisuel participatif
- 340** VOST : Photographies, vidéos, installations
- 340** Zaperoco : Réalisation et stop motion

Liste des figures

Figure 1 : Périmètre d'Euroméditerranée - Crédits : POPSU

Figure 2 : L'ilot du parc - Crédits : YTAA

Figure 3 : L'ilot Velten au cœur des transformations des quartiers Belsune/Saint-Charles/Porte d'Aix - Crédits : Marseille Rénovation Urbaine

Figure 4 : Coco Velten - Crédits : Yes We Camp

Figure 5 : Façade et entrée de Coco Velten - Crédits : Yes We Camp

Figure 6 : La cantine - Crédits : Yes We Camp